

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. DENIS BERGERON, président**  
                                  **M. LAURENT PILOTTO, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE  
GAZ NATUREL À SAGUENAY**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 26 octobre 2020 à 13 h  
Bureau d'audiences publiques en environnement  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec)

Sarah Ouellet, sténographe officielle  
STÉNO MMM S.E.N.C

1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400, Montréal, Québec H3B 4W5

Téléphone : 514-710-5234 Courriel : [sarahouellet.steno@gmail.com](mailto:sarahouellet.steno@gmail.com)

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA JOURNÉE DU 26 OCTOBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
MOUVEMENT QUÉBEC INDÉPENDANT (DM1932)	
Mme Martine Ouellet et M. Vincent François .....	8
M. Marc Durand (DM127) .....	14
ENVIRONNEMENT JEUNESSE (DM985)	
Mme Catherine Gauthier et Mme Élise Guerrero .....	20
Mme Ruba Ghazal (DM09).....	27
COMITÉ CITOYEN CARBONEUTRE DE LA MRC DE MASKINONGÉ	
Mme Geneviève Richard (présentation verbale).....	31
M. Gabriel Mongeau (DM2499) .....	33
EAU SECOURS	
Mme Rébecca Pétrin (DM1272) .....	36
MOUVEMENT CITOYEN LITTORALEMENT INACCEPTABLE (MCLI) (DM2418)	
Mme Lilas Lamontagne Carpin et Mme Geneviève Dick.....	42
 PAUSE	
M. Richard Thériault (DM863) .....	52
VILLE DE LA TUQUE (DM2170)	
M. Pierre-David Tremblay .....	57
Mme Geneviève Richard (DM1703).....	62
ÉQUITERRE (DM2286)	
Mme Alizée Cauchon et M. Marc-André Viau .....	70
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (DM2226)	
M. Martin Vaillancourt et Mme Marie-Philippe Chouinard.....	77
ASSOCIATION DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC (DM990)	
M. Éric Tétrault .....	84

### SÉANCE AJOURNÉE AU 26 OCTOBRE 2020 À 19H

---

Sarah Ouellet, sténographe officielle  
STÉNO MMM S.E.N.C

1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2400, Montréal, Québec H3B 4W5  
Téléphone : 514-710-5234 Courriel : [sarahouellet.steno@gmail.com](mailto:sarahouellet.steno@gmail.com)

**SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020**  
**SÉANCE DE LA JOURNÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bonjour.

10 Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec inc.

15 Mon nom est Denis Bergeron et j'ai été désigné pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. À ce titre, je coordonne les travaux de la commission et préside les séances publiques, en collaboration avec mon collègue, le commissaire Laurent Pilotto.

20 Considérant les récents changements relatifs à la situation entourant la COVID-19 et les mesures applicables, la commission a pris la décision de tenir cette deuxième partie en mode virtuel uniquement. Les participants pourront présenter leur mémoire à distance par vidéoconférence ou par téléphone.

25 Les séances publiques se tiendront en direct sur le site Web du BAPE et sur la page Facebook. Elles seront disponibles en différé par la suite. La commission siègera tous les jours de cette semaine ainsi que la semaine prochaine et je vous invite à consulter l'horaire précis dans notre site Web.

30 Au cours de la deuxième partie, nous échangerons avec les participants qui ont décidé de présenter un mémoire pour clarifier certaines idées et opinions présentées.

35 La commission est assistée dans son travail par une équipe d'analystes composée de mesdames Françoise Quintus, Marie-Hélène Paré et Odile Rochon. Nous sommes également accompagnés par Mme Geneviève Grenier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, par Mme Julie Olivier, conseillère en communication et par Mme Ariane Michaud-Gagnon qui est agente de secrétariat.

Nous sommes également appuyés par une équipe technique qui nous permet de webdiffuser nos séances, composée par messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui.

40 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par mesdames Cindy Lavertu, Barbara Lemieux, Sarah Ouellet et Marie-Claire Pinet, sténographe officielles de la commission.

45 La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans le site Web du BAPE.

50 Nous avons tenu en mode hybride, du 21 au 25 septembre dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

55 Nous abordons aujourd'hui la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet par la présentation et le dépôt d'un mémoire ou d'une présentation verbale.

60 Le déroulement de la séance sera le suivant :

- Nous avons construit l'horaire en fonction des personnes qui ont fait connaître avant le 8 octobre dernier leur intention de présenter leur mémoire devant la commission et qui l'ont fait parvenir avant le 22 octobre dernier à midi;
- le temps alloué pour chaque présentation est de 10 minutes;
- au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser leur point de vue;
- une pause est également prévue.

65 Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à suivre les séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

70 14 présentations sont prévues à l'horaire.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE.

75 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve donc le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

80 Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

85 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une erreur de référence, une citation erronée ou non et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion, afin d'éviter tout débat.

90 Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme qu'une salle peut contenir 325 personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut alors rectifier ce fait.

95 Les rectifications par écrit seront acceptées par la commission jusqu'au 13 novembre, soit une semaine après la fin de la deuxième partie.

100 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web du BAPE.

105 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 13 janvier 2021. Par la suite, le ministre disposera de quinze jours pour le rendre public.

110 Parallèlement à cette partie publique, le ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet ou selon quelles conditions, appartient au Conseil.

115 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et d'obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, tel

que votre lieu de résidence, l'âge et moyen de transport utilisés. Vous n'y inscrivez pas votre nom et c'est donc anonyme.

120           Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire disponible sur notre site Web.

125           Mentionnons que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par la commission en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

130           Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et pour que la commission les considère, vous pouvez écrire à la commission en tout temps à l'adresse courriel suivante : energie-saguenay@bape.gouv.qc.ca, pour obtenir de l'information sur le mandat et son déroulement.

135           Donc, avant de céder la parole au premier intervenant, la commission souhaiterait communiquer une mise au point.

          Alors, compte tenu du débat public entourant ses travaux, la commission d'enquête souhaite faire la déclaration suivante :

140           Considérant que certains propos au sujet des travaux de l'actuelle commission portent atteinte à la crédibilité et à la réputation du BAPE et ont soulevé publiquement des enjeux éthiques et déontologiques, il nous apparaît nécessaire d'y répondre en exprimant en toute transparence les explications qui s'imposent.

145           Même si certains griefs exprimés ne relèvent pas de la responsabilité directe du BAPE ou de sa commission, nous souhaitons y apporter des éclaircissements afin que le public puisse juger de la probité de la commission et de sa démarche.

150           Certains ont été critiques quant au fait que les projets GNL et Gazoduq soient considérés de manière distincte dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Or, ni le BAPE ni la commission n'a le pouvoir de modifier ce découpage. Celui-ci découle de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets.

155 Dans la mesure où le mandat du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques confié au BAPE ne concerne qu'un seul des deux projets, ni le BAPE ni  
la commission n'a le pouvoir discrétionnaire de traiter de ces deux projets conjointement.

160 Également, ni le BAPE ni la commission n'a la discrétion de modifier unilatéralement le délai  
pour déposer son rapport. Ce pouvoir appartient exclusivement au ministre responsable de  
l'Environnement.

165 En ce qui a trait à la désignation des commissaires formant la commission, il s'agit de la  
prérogative du président du BAPE. Il exerce ce choix en respect de divers mécanismes qui  
permettent d'assurer l'indépendance et l'impartialité de la commission. Entre autres, avant d'être  
nommé commissaire, le membre du BAPE doit prêter serment devant un juge de la Cour Supérieure  
du Québec conformément à l'article 2 de la Loi sur les commissions d'enquête. Ensuite, avant  
chaque nouvelle commission qui lui est confiée, le commissaire doit signer une déclaration  
170 assermentée d'absence de conflit d'intérêts spécifiquement en lien avec le projet qui fait l'objet du  
mandat et déclarer qu'il assumera ses fonctions dans le respect du code de déontologie des  
membres et de la déclaration des valeurs éthiques du BAPE.

175 Alors, pour bien faire comprendre les implications de cette déclaration, je me permets de vous  
la lire. Alors, je soussigné Denis Bergeron, membre à temps plein du groupe d'audience publique  
sur l'environnement, affirme solennellement ce qui suit : j'ai pris connaissance de la description du  
projet du complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay. Je ne vois pas de conflit d'intérêts  
potentiel, ni apparence de conflit advenant ma désignation pour agir à titre de commissaire  
enquêteur et il n'y a, à ma connaissance, aucune situation qui pourrait entacher ma crédibilité.

180 Je n'ai aucun intérêt financier ou autre dans la réalisation, la modification ou le refus du projet  
ni dans les entreprises qui ont participé à l'élaboration d'étude d'impact. Il est de même des  
personnes qui me sont liées par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption et à  
ma connaissance, les personnes avec qui j'entretiens une relation personnelle ou professionnelle  
qui pourraient m'influencer dans l'exercice de mes fonctions.

185 Je n'ai actuellement aucun lien avec le promoteur tant sur le plan d'affaires que professionnel  
ni avec les firmes qui sont associées à la conception, l'analyse et la préparation du projet.

190 Je n'ai aucun lien ni intérêt quelconque avec le milieu susceptible d'être touché par le projet  
ni avec les requérants connus de la demande d'audience publique. Je ne suis membre d'aucune  
association dont les objets ou les activités sont en lien avec la nature du projet ou avec les activités  
du promoteur.

195 Dans les dernières années, je n'ai pas exprimé publiquement d'opinion à titre personnel  
concernant un projet controversé relativement à l'environnement et sous réserve de ce qui est  
mentionné à l'Annexe 1, tous les faits allégués dans la présente déclaration sont vrais.

200 Donc, déclaration que j'ai signée le 2 mars 2020 et la situation n'a pas changée depuis et je  
tiens à vous aviser que mon collègue commissaire, M. Laurent Pilotto a pris le même engagement  
et l'a signé.

205 Donc, dans le cadre de cette procédure, la vérification relative à l'absence de conflit d'intérêts  
a été menée par le conseiller juridique du BAPE. Par la suite, le président du BAPE a jugé que rien  
ne pouvait affecter l'impartialité des membres de la commission qu'il a désignés pour l'analyse du  
projet GNL Québec.

210 En avril dernier, le BAPE a mis en place des règles de procédure temporaires, lesquelles  
prévoient notamment que la déclaration de l'état d'urgence sanitaire est reconnue comme étant des  
circonstances exceptionnelles. Cette reconnaissance permet, de façon temporaire, aux  
commissions d'enquête de procéder exclusivement par des moyens technologiques pour les  
séances publiques.

215 Malgré cette possibilité, lors de la première partie de l'audience, la commission d'enquête a  
investi les ressources et les efforts nécessaires pour être présente dans le milieu d'accueil du projet,  
tout en permettant aux participants de l'extérieur de s'exprimer. Cette formule a permis la  
participation du plus grand nombre, laquelle se trouve ainsi avantageusement facilitée.

220 La commission tient à rappeler que les séances publiques de la première partie d'une  
audience n'ont pas pour objectif de permettre des débats contradictoires d'experts en soumettant  
l'étude d'impact de l'initiateur du projet à des contre-expertises.

225 Les commissions du BAPE ne font pas office de tribunal. Ces séances sont l'occasion pour  
les citoyens de parfaire leur connaissance et leur compréhension du projet et de ses impacts  
potentiels en soumettant des questions à l'initiateur. Le rôle des personnes-ressources des  
différents ministères et organismes est, quant à lui, de répondre aux questions du public  
relativement à l'analyse qu'ils font des éléments du projet qui touchent leurs champs d'expertise.

230 Quant à la deuxième partie de l'audience, elle offre aux citoyens l'occasion de s'exprimer sur  
le projet. C'est à cette occasion que les participants peuvent présenter leur opinion sur le projet à  
l'étude, appuyée par une argumentation, des études ou des expertises en soutien à leur mémoire.

235 Une commission du BAPE doit réaliser son mandat à partir de la documentation existante déposée par l'initiateur à la demande du ministre, en s'appuyant sur l'information issue des questions soumises par les participants et celles soumises aux ministères et organismes concernés, par les mémoires déposés et par ses propres recherches.

La commission ose croire que, jusqu'ici, elle a fait la démonstration qu'elle prend son travail au sérieux.

240 Au cours de la première partie de l'audience, la commission a tenu neuf séances publiques représentant plus de 33 heures d'échanges avec les participants. Une séance spéciale concernant spécifiquement le transport maritime et son impact sur la faune aquatique a été ajoutée à la demande de la commission. Au total, plus de 400 personnes ont assisté aux séances publiques en salle et 3 270 visionnements par webdiffusion en direct ont eu lieu.

245 En outre, plus de 100 intervenants ont interpellé à 189 reprises la commission pour obtenir des réponses de la part de l'initiateur et des personnes-ressources. Ces intervenants sont des citoyens et des représentants de groupes provenant du milieu d'accueil du projet, mais aussi, notamment de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal et de l'Outaouais. Les thèmes abordés portaient sur l'insertion du projet dans son milieu d'accueil, le transport et les infrastructures maritimes, les émissions de gaz à effet de serre et leur impact sur la lutte contre les changements climatiques ainsi que sur les enjeux économiques et sociaux.

250 La commission constate que le public a entendu son invitation à venir s'exprimer en deuxième partie d'audience en lui soumettant plus de 3 000 mémoires et en prévoyant en entendre près de 250 personnes dans le cadre des séances prévues.

260 Les commissions du BAPE sont indépendantes et il leur appartient de déterminer la manière dont les principaux enjeux d'un dossier seront pris en compte dans leur analyse, leurs constats et leurs avis.

265 Monsieur Pilotto et moi-même faisons cette déclaration afin de réitérer à l'ensemble des participants à cet exercice de consultation participative que cette commission assume pleinement la responsabilité du mandat qui lui a été confié avec la neutralité et l'indépendance que lui commandent les engagements éthiques et déontologiques auxquels nous avons souscrit.

Et je vous remercie de votre attention.

270 Alors, cela étant dit, j'inviterais notre premier participant, M. Marc Durand, s'il vous plaît à nous présenter son mémoire.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

275 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que M. Durand est en ligne?

280 Comme M. Durand n'est pas disponible, nous allons passer au prochain intervenant, Mme Martine Ouellet, s'il vous plaît.

On comprend qu'on a un petit problème technique.

285 Alors, la commission va prendre une pause de cinq minutes histoire de reprendre contact avec nos participants et de procéder à la présentation des mémoires des gens qui se sont inscrits.

Alors, je vous remercie.

290 - **SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES –**  
- **REPRISE DE LA SÉANCE –**

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**Mme MARTINE OUELLET (DM1932)**

295

**Mme MARTINE OUELLET :**

Est-ce que vous m'entendez?

300

**LE PRÉSIDENT :**

305 Alors, merci, Mme Ouellet d'être présente. On s'excuse un peu du problème technique. Alors, la parole est à vous. Nous vous écoutons.

310 **Mme MARTINE OUELLET :**

M. Bergeron, M. Pilotto. Donc, sur le projet GNL Québec, bien en fait, qu'est-ce que le projet GNL Québec. GNL Québec, c'est le quatrième maillon d'un très, très gros projet. Ce projet-là, ce qu'il vise, dans le fond, son objectif c'est d'extraire plus de gaz du sous-sol de l'Alberta.

315

Puis c'est pas n'importe quel gaz, c'est du gaz de fracturation, c'est le gaz le plus polluant de la planète. Donc, extraire le gaz le plus polluant de la planète de l'Alberta pour ensuite le transporter pour ensuite le liquéfier, parce qu'on ne peut pas transporter du gaz naturel sous forme gazeuse... est-ce que ça va?

320

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend très bien, madame.

325 **Mme MARTINE OUELLET :**

Parce que j'entends d'autres choses en même temps de chez vous. O.K., c'est parce qu'il y a le son en même temps, une minute de différé, c'est très dérangent, vous le direz à votre technique. Moi, je m'entends à la minute de différée en même temps que je parle, donc, je pense qu'il y a un petit problème.

330

**LE PRÉSIDENT :**

Bien habituellement, ce qu'on demande aux gens, c'est de mettre en sourdine le son de leur appareil lors de la présentation justement pour éviter le décalage en termes de diffusion. Parce qu'effectivement, comme on le disait, la diffusion Web exige quand même un certain délai.

335

Alors, entre le moment où vous faites votre prise de parole puis le moment où c'est diffusé. Donc, pour faciliter votre présentation, ce que je vous invitais, c'est simplement à fermer le son de votre ordinateur de façon à faciliter votre présentation.

340

**Mme MARTINE OUELLET :**

Bon, j'ai fait ça, mais je ne vous entendrais pas. C'est un peu compliqué.

345

**LE PRÉSIDENT :**

Mais, je vous entends très bien.

350 **Mme MARTINE OUELLET :**

Donc, vous me ferez des signes.

355 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**Mme MARTINE OUELLET :**

360 Donc les gaz liquéfiés parce que le gaz sous forme gazeuse ne peut pas traverser l'océan. Donc, une fois liquide, il est mis sous forme liquide dans des méthaniers pour traverser les océans et atteindre des nouveaux marchés que sont les marchés de l'Europe ou de l'Asie.

365 Donc, ce projet-là GNL, va permettre de désenclaver dans le fond l'Alberta au niveau de son extraction de gaz de fracturation pour atteindre des marchés qui sont en hors du continent américain.

370 J'aimerais regarder premièrement le premier maillon. Le premier maillon, c'est l'extraction du gaz de l'Alberta. Donc, liquéfier c'est une technologie qui est extrêmement polluante qui est la technologie de la facturation hydraulique qui est exactement la même technologie que pour le gaz de schiste qu'on connaît très bien au Québec, sauf que dans ce cas-ci, la roche-mère ne s'appelle pas du schiste, c'est une roche-mère qu'ils appellent à réservoir permis, mais c'est exactement la même technologie.

375

- **DIFFICULTÉS TECHNIQUES** -  
- **PROBLÈME DE SON** -  
-

380 **LE PRÉSIDENT :**

Mme Ouellet, on a simplement un petit problème technique. C'est que vous écoutez en simultané la retransmission sur le Web?

385 **Mme MARTINE OUELLET :**

Oui, c'est pas...

**LE PRÉSIDENT :**

390

C'est un peu ce qui cause le conflit. Ce qui fait qu'on vous entend très mal. Alors, ce qu'on vous suggère de faire, c'est simplement d'arrêter votre retransmission Web de votre séance puis de vous concentrer sur votre présentation en Zoom de façon à ce qu'on puisse vraiment tout comprendre exactement l'ensemble des propos que vous souhaitez nous faire part. alors, je pense que c'est ça le meilleur truc.

395

Alors, écoutez, je vous recède la parole. On va en faire un bout en essayant autant que possible qu'on puisse bien clairement entendre vos propos.

400

Alors, je vous cède la parole, Mme Ouellet.

**Mme MARTINE OUELLET :**

405

Donc c'est fait, j'ai fermé la fenêtre, parce que j'ai écouté votre introduction puis j'étais la deuxième à passer, je pensais écouter le premier intervenant. Donc, effectivement, je viens de fermer la fenêtre.

**LE PRÉSIDENT :**

410

Je tiens à vous dire que déjà la retransmission est meilleure puis on vous entend très bien.

Alors, écoutez, quitte à reprendre un peu le temps perdu, je vous donne votre droit de parole, alors, nous écoutons.

415

**Mme MARTINE OUELLET :**

Parfait. Je n'ai pas besoin de recommencer du début?

**LE PRÉSIDENT :**

420

Non, non, partez à partir du moment où vous étiez, puis on va....

**Mme MARTINE OUELLET :**

425

Je vais répéter la première recommandation, parce qu'elle est très importante.

430 La première recommandation, c'est que le BAPA fasse une étude exhaustive des GES émis en amont, parce que le procédé de fracturation hydraulique est très mal documenté. Il y a plusieurs études, mais il n'y a pas eu de compilation et ç'a un impact extrêmement important sur ce projet-là et que malheureusement ne pourra pas utiliser l'étude du CIRAIG pour se faire puisque l'étude du CIRAIG minimise de façon très importante.

435 Première façon : le taux d'émission fugitive, donc à la fermeture du puits, le taux il est beaucoup trop bas, 1,2% parce qu'il considère qu'il n'y a aucune fuite après fermeture, ce qui est totalement une aberration, on l'a vu au Québec, les puits, ils fuient, ils fuient de façon importante.

440 Ailleurs dans le monde, c'est le même résultat. Aux États-Unis, en Alberta, c'est le même résultat. Donc, c'est une hypothèse qui n'est vraiment pas réaliste de prendre cette hypothèse-là, ça devrait être plutôt de 4% à 9%.

Et la deuxième hypothèque, c'est qu'ils prennent l'indice au niveau de méthane sur 100 ans au lieu de prendre l'indice sur 20 ans qui est beaucoup plus élevé, c'est 20 ans la période critique.

445 Le deuxième maillon de la chaîne de ce très gros projet-là qui vise à extraire plus de gaz de fracturation en Alberta, c'est le gazoduc de Trans-Canada qui part de l'Alberta à la frontière de l'Ontario, le même Trans-Canada qui nous a proposé Énergie-Est avec tous les impacts négatifs qu'on connaît déjà.

450 Et finalement, pas finalement, le troisième maillon, c'est le Gazoduc. Donc, le deuxième projet qu'on dit que c'est le même projet. Gazoduc est la construction d'un nouveau tuyau, donc d'un nouveau gazoduc entre la frontière de l'Ontario et Saguenay, parce que le gaz ne peut pas se rendre là par magie. Et on recommande, même si vous avez dit que ce n'est pas de votre pouvoir de faire les études, de mettre les deux projets ensemble pour l'étude, c'est de votre devoir de dénoncer dans vos recommandations au ministre de l'Environnement de dénoncer, que de diviser des projets comme ces deux-là, parce que le Gazoduc ne peut pas avoir lieu sans le GNL et GNL ne peut pas avoir lieu sans le Gazoduc, ce sont deux projets complètement interdépendants, ce ne sont pas deux projets.

460 Donc, ce sont deux maillons d'un même projet et donc, vous avez le devoir de le dénoncer, sinon cette division-là, c'est une division qui est malhonnête intellectuellement de demander aux citoyens de se prononcer sur chacun des deux projets indépendamment alors qu'ils ne sont pas indépendants et qu'ils ne peuvent pas voir le jour un sans l'autre.

465 Donc, la deuxième recommandation que vous dénonciez cette division-là au gouvernement  
et ce je sais que le gouvernement caquiste souhaitait que ce soit deux projets, mais c'est une  
tactique qui est vraiment déloyale.

470 Quatrième maillon, et bien, c'est la liquéfaction du gaz de fracturation et la belle passe-passe  
dans ce cas-ci, c'est que le promoteur veut utiliser l'hydroélectricité pour après ça, pouvoir dire que  
le gaz qu'il vend à l'étranger est un gaz qui est plus propre parce qu'il n'a pas utilisé le gaz naturel.

Mais ça, moi j'appelle ça de l'écoblanchiment, donc c'est utiliser notre hydroélectricité pour  
essayer de donner une image plus propre d'un gaz déjà très sale, je trouve que c'est une aberration.

475 Ensuite, le gaz liquide est transporté dans des gros méthaniers sur le Saguenay, sur le Saint-  
Laurent avec tous les impacts que l'on connaît pour les bélugas et aussi, il faut quand même le  
mentionner, les risques d'explosions.

480 Donc, très clairement, notre troisième recommandation au BAPE, c'est que le BAPE  
recommande au gouvernement de tout simplement refuser les deux projets, GNL et Gazoduc. Le  
Québec n'a pas à devenir le complice des ambitions gazières de l'Alberta.

485 Ce n'est pas en lien avec ses ambitions. Le Québec avec son énergie verte, il veut passer  
aux énergies renouvelables, il veut se débarrasser le plus possible du pétrole et du gaz et le projet  
va exactement dans la direction contraire et si on décidait d'investir le même montant,  
14 000 000 000 \$, pour les énergies renouvelables, pour des projets de transitions énergétiques,  
j'ai eu l'occasion de sortir un livre qui est Horizon 2030 et bien, c'est 35 000 emplois par année qui  
seraient créés plutôt que les 300 emplois permanents en production dans l'usine.

490 Donc, on se rend compte que ce projet-là est vraiment un projet complètement dépassé d'une  
économie de l'ancien temps, il faut passer à autre chose et on vous recommander fortement de tout  
simplement recommander au gouvernement de rejeter ce projet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

495 Je vous remercie beaucoup de votre point de vue, Mme Ouellet.

Alors, écoutez, on arrive au terme du temps qui vous était imparti. M. Pilotto, des questions?

500 **LE COMMISSAIRE:**

Il y a juste une chose que je voulais vérifier avec vous. Quand vous avez mentionné le deuxième maillon, vous avez évoqué, je crois le réseau de transport de TC Énergie, est-ce que c'est bien ça. Je veux juste valider mes notes.

505

**Mme MARTINE OUELLET :**

Oui.

510

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, O.K., c'est bon.

515

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, Mme Ouellet d'avoir participé à notre consultation. Merci de votre contribution à nos travaux.

Alors, je vais maintenant inviter un autre participant à venir faire sa présentation.

520

J'inviterais M. Marc Durand, s'il vous plaît

525

---

**M. MARC DURAND (DM127)**

**M. MARC DURAND :**

530

Oui, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, M. Durand.

535

**M. MARC DURAND :**

Oui, bonjour.

540

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, malheureusement, on ne vous voit pas, M. Durand.

545 **M. MARC DURAND :**

Excusez-moi.

550 **LE PRÉSIDENT :**

Apparemment vous aviez un projet aussi, une présentation visuelle à nous présenter.

**M. MARC DURAND :**

555 Je ne voulais pas montrer mon visage, je souhaitais vous présenter un diaporama avec explication.

**LE PRÉSIDENT :**

560 Alors, écoutez, simplement vous rappeler votre délai de présentation, 10 minutes. Alors, écoutez, la parole est à vous. Nous vous écoutons.

**M. MARC DURAND :**

565 D'accord, merci.

**(PRÉSENTATION D'UNE VIDÉO)**

570 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, M. Durand, toujours en ligne?

575 **M. MARC DURAND :**

Oui.

580 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation. En s'excusant des petits problèmes techniques. Alors, tout le monde apprend en même temps.

585 **M. MARC DURAND :**

Il n'y a pas de quoi.

590 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que M. Pilotto, vous avez une question pour M. Durand?

**LE COMMISSAIRE:**

595 M. Durand, vous parlez, votre évaluation c'est entre 4% et 9%. On comprend bien sur quel genre de fuite vous nous référez pour établir ce chiffre-là. Est-ce que dans la littérature, c'est un chiffre qui est partagé par d'autres recherches ou c'est un... allez-y.

600 **M. MARC DURAND :**

Absolument. Je n'ai pas tiré ça d'un chapeau. Ce qui est noté dans beaucoup de documents jusqu'à maintenant, l'industrie fournit ces mesures à ces têtes de puits. Et selon les endroits, selon les chercheurs, on a, aux États-Unis, parlé d'1,4% les taux de fuite en Alberta on a minimisé à 1,2%, c'est ce que le rapport du CIRAIG a retenu.

605 Des études beaucoup plus récentes ont été faites par des relevés aériens notamment aux États-Unis et la majeure partie de ces études s'accordent maintenant pour dire qu'il y a au moins 2,9% de la production, pendant la production qui fuit dans l'atmosphère.

610 Ce que j'ajoute pour arriver au 4% minimalement et peut-être 9%, j'avoue que ces deux chiffres pour l'instant, il y a une grande marche d'incertitude parce qu'on parle ici de fuites qui vont se faire une fois que les champs pétroliers auront cessé leur production et tout mon mémoire est centré sur cette question qui est l'éléphant dans la pièce qu'on ne regarde pas, tout simplement parce que dans le rapport CIRAIG comme dans la philosophie de beaucoup de personnes qui  
615 traitent ce dossier, notamment l'industrie, ils considèrent qu'une fois que les puits sont fermés, il n'y aura pas de fuite après la fermeture des puits.

620 C'est écrit tel quel dans le rapport CIRAIG, j'avais fait la remarque aux auteurs du rapport CIRAIG en 2014 devant cette même commission que vous présidiez, M. Bergeron qui étudiait le dossier des gaz de schistes d'Utica au Québec et à cette époque, M. Roy du CIRAIG m'avait mentionné effectivement que c'est un point important et qu'il tenterait d'en tenir compte.

625 Mais il y a très peu d'études qui sont faites sur les puits abandonnés. Je vous ai montré des diagrammes qui indiquent que tous les puits finissent par se corroder et finissent par fuir. Ce qui est nouveau dans les gisements non conventionnels, c'est l'énorme quantité de gaz qui reste.

630 On ne procède qu'à un écrémage de 10%, 15% au maximum quand on exploite des gisements par fracturation hydraulique et le reste du gaz qui est dans un puits, on considère qu'il n'y a pas de fuite dans l'industrie parce qu'on met un bouchon.

635 Sauf que ce bouchon tient quelques dizaines d'années peut-être, mais le gaz qui est là encore en place dans un massif qui est complètement modifié par la fracturation doit forcément trouver un chemin vers l'atmosphère et mon estimé correspond à ce qui est fait à peu près dans des relevés aériens.

640 Je le mentionne dans le vidéo, ça passe très vite, je l'admets, il y a des relevés aériens qui ont été faits dans des zones du Texas, d'Oklahoma, en Pennsylvanie qui montrent qu'aux endroits où on a des puits actifs, donc en production et des puits inactifs qui sont fermés depuis quelques années, les taux mesurés là sont parfois 4% jusqu'à 9% et cette valeur, entre 4% et 9%, ça ne représente pas uniquement le taux de fuite pendant la production.

645 Le taux de fuite pendant la production et ce sur quoi tout le monde se concentre actuellement pour donner un chiffre. Il y a des fuites qui vont être toutes aussi importantes qui vont se poursuivre pendant plusieurs décennies une fois que les puits auront été fermés parce que ces coffrages, ces tubages d'acier vont se corroder.

650 On ne peut pas penser par exemple que nos viaducs au Québec dureraient plus de 40 ans, c'est la même chose pour les puits, ils vont se corroder, ils vont émettre beaucoup de fuites, même quand la production sera à zéro.

**LE COMMISSAIRE :**

655 Très bien. Deux autres questions, M. Durand. D'abord, ce que vous évoquez là évidemment ne concerne que les puits non conventionnels. Qu'en est-il des puits conventionnels, j'imagine que c'est des technologies plus éprouvées et utilisées de longue date; qu'en est-il?

**M. MARC DURAND :**

660 Non, ça ne tient pas à la technologie. Bien sûr, dans les puits non conventionnels on fait de la fracturation hydraulique, c'est une technologie qu'on connaît quand même un peu mieux maintenant, mais elle est quand même beaucoup plus récente que les anciens puits.

665 La grande différence entre des puits conventionnels, c'est qu'un gisement conventionnel, la nature a concentré le gaz dans une roche perméable et quand on va l'extraire, on peut en extraire un beaucoup plus grand pourcentage que si on fait de la fracturation hydraulique.

670 La fracturation hydraulique modifie le massif, permet à une partie du gaz de circuler, mais ce gaz est emprisonné depuis, par exemple, quand on parlait de l'Utica et depuis 450 000 000 d'années il ne fuyait pas. Les nouvelles fractures en quelques années permettaient d'en sortir, mais une petite partie seulement.

675 Les gisements conventionnels, ce n'est pas du tout ça. Les gisements conventionnels, ce gaz est là depuis des dizaines de milliers d'années, on va l'extraire avec beaucoup plus d'efficacité et quand on a fini de vider un gisement, je ne dis pas qu'il est totalement vide, mais ça n'a aucune comparaison avec les gisements non conventionnels. Ce n'est pas la technique.

**LE COMMISSAIRE:**

680 Très bien. Maintenant, ma deuxième question : certains mémoires qu'on a reçus évoquent le fait qu'au Canada contrairement à d'autres pays, notamment les États-Unis, mais d'autres pays qui font de la fracturation, les critères imposés à l'industrie par le gouvernement canadien, surtout à partir de 2023, il y aurait beaucoup plus de contraintes imposées aux compagnies productrices de gaz en ce qui a trait au *venting* et au *flaring*, mais aussi à la fermeture des puits.

685 Comment ça c'est tenu en compte dans vos propos?

**M. MARC DURAND :**

690 Je ne crois pas à ce qu'il y ait de différences. Le marché nord-américain à la fois technologique, notamment les fournisseurs de services, les grandes compagnies qui font la fracturation hydraulique ou qui sont des experts dans le domaine comme la compagnie que j'ai citée, la compagnie Schlumberger dans ma présentation, ce sont toutes des compagnies qui sont, je dirais les maîtres d'œuvre, les grands maîtres d'œuvre dans l'industrie pétrolière et gazière depuis des années.

695

Ce qu'on a au Canada, bien sûr en Alberta, il y a aussi une industrie locale, mais il ne faut pas penser d'un complexe de supériorité qu'on serait automatiquement meilleur que les Américains et qu'on aurait ici des techniques spéciales qui feraient que nos puits n'auraient pas de fuites.

700 Ça, si vous voulez, c'est un argument complètement bidon des entreprises.

**LE COMMISSAIRE:**

705 Non, non, je n'ai pas évoqué des méthodes de fracturations ou d'extractions différentes, mais plus des contraintes imposées par les autorités canadiennes.

**M. MARC DURAND :**

710 Le problème n'est pas au niveau des contraintes, le problème est au niveau de l'ingénierie et les fuites dans les puits, c'est un problème récurrent depuis 80 ans. L'industrie pétrolière n'a jamais été capable d'empêcher les fuites dans les puits. On parlait des puits conventionnels à l'époque.

715 Ce problème est aggravé maintenant qu'on se tourne vers des gisements non conventionnels parce qu'on ouvre par des dizaines de milliers de puits des territoires qui sont extrêmement étendus, ce ne sont plus des gisements localisés, mais c'est un territoire, juste pour donner la référence Anticosti, pour l'exploiter, il aurait fallu mettre 12 000 forages sur la totalité du territoire, c'est la même chose en Alberta maintenant.

720 Les anciens gisements conventionnels sont presque tous en voie d'épuisement, il en reste à peine 14% de la production qui vient de ces gisements conventionnels et les nouvelles productions sont dans des gisements non conventionnels où on expérimente en quelque sorte, il y a une rentabilité qui est là parce que la technique permet de rejoindre des grands volumes, mais ce n'est pas la réglementation.

725 La réglementation est au moins, je dirais, deux décennies en arrière sur les techniques et la réglementation suggérée, que ce soit ici au Canada ou que ça soit aux États-Unis, elle est fortement influencée aussi parce que l'industrie définit comme elle-même comme étant ses meilleures pratiques.

730 Puis, entre parenthèses, dans le rapport CIRAIG, on cite les meilleures pratiques en disant que des fuites, l'industrie considère, par exemple que des fuites de 300 mètres cubes, j'ai montré des fuites de 40 mètres cubes par jour.

735 L'industrie considère que les fuites dans les débits de puits qui sont plus faibles que 300  
mètres cubes par jour, ça ne vaut même pas la peine de s'en occuper. Et c'est pourtant des  
quantités énormes dans l'atmosphère et ces fuites-là vont se produire pas uniquement pendant  
cinq ans, ils vont se produire sur une durée qui va se mesurer en siècles.

740 Il y a tellement de gaz dans les gisements qui reste en fin de production, il y a tellement un  
nouvel état créé par la fracturation artificielle, qu'on a vraiment aucune idée de qu'est-ce qui va se  
passer réellement en termes de quantité.

**LE COMMISSAIRE:**

745 Très bien, merci.

**M. MARC DURAND :**

750 Il n'y a pas de réglementation adaptée à ça.

Excusez-moi, je voulais juste compléter, la réglementation a été pensée, celle qui est  
existante a toujours été pensée en fonction des puits conventionnels et l'industrie du gaz de schiste  
et l'industrie du pétrole de schiste a utilisé cette nouvelle opportunité, une nouvelle technique, c'est  
un peu le Far West dans le sens que les nouvelles techniques sont encore très, très mal encadrées  
755 par des organismes de réglementation, parce qu'on n'a pas vraiment fait beaucoup d'étude non  
plus sur les conséquences à long terme d'implanter maintenant une exploitation intensive à ce type  
de gisement.

**LE PRÉSIDENT :**

760 Alors, merci beaucoup, M. Durand de votre participation à nos travaux. Merci de votre  
présentation.

**M. MARC DURAND :**

765 Merci.

770  

---

**Mme CATHERINE GAUTHIER**  
**Mme ÉLISE GUERRERO (DM985)**

**LE PRÉSIDENT :**

775           Maintenant, Mme Catherine Gauthier et Mme Élise Guerrero, s'il vous plaît.

**Mme CATHERINE GAUTHIER :**

780           Bonjour, bonjour, Messieurs et Madame, vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

          La parole est à vous, dix minutes. Alors, nous vous écoutons.

785           **Mme CATHERINE GAUTHIER :**

          Très bien, merci. Bonjour, je m'appelle Catherine Gauthier, je suis directrice générale d'ENvironnement JEUnesse et je suis accompagnée aujourd'hui par Élise Guerrero.

790           Je m'apprête à vous présenter d'une manière succincte notre mémoire qui est le fruit d'un travail collectif avec une trentaine de jeunes engagés. Mais tout d'abord, je tiens à souligner que l'atelier qui a permis de recueillir les témoignages, les revendications des jeunes qu'on va vous présenter ont été animés par des personnes qui se trouvaient sur des territoires traditionnels non cédés de Kanien'keha:ka, des Abénaquis, des Arosaguntacook, et de la confédération Wabanaki.

795           Nous sommes vraiment reconnaissants et reconnaissantes de l'hospitalité de ces nations qui nous a permis de se rassembler.

800           ENvironnement JEUnesse, comme vous le savez peut-être est un organisme d'éducation relative à l'environnement créé en 1979 qui vise à conscientiser les jeunes aux enjeux environnementaux, mais aussi à les outiller et à les inciter à agir dans leur milieu.

805           Notre rôle, c'est aussi donner la parole à la jeunesse engagée afin qu'elle fasse connaître ses préoccupations, ses revendications, ses pistes de solution également sur les enjeux environnementaux, comme c'est ce qu'on souhaite faire cet après-midi avec vous dans le cas du projet GNL Québec.

810           Alors, pour commencer, j'aimerais passer la parole à Élise Guerrero qui a pris part à l'atelier et qui fait partie aussi d'une cohorte de jeunes leaders engagés pour la cause environnementale.

**Mme ÉLISE GUERRERO :**

815 Merci Catherine. Je vais vous partager un texte que j'ai écrit qui s'appelle « Au bord du courant ».

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON POÈME)**

820 **Mme CATHERINE GAUTHIER :**

Merci beaucoup, Élise pour ton poème.

825 Alors, il y va de soi qu'il y a urgence d'agir contre la crise climatique et écologique et notre mémoire vient faire une synthèse des inquiétudes partagées par les jeunes réunis lors de l'atelier d'ENVironnement JEUnesse qui a eu lieu le 3 octobre dernier.

830 On vous présente nos préoccupations, nos revendications sous quatre thématiques principales.

Alors, premièrement, la réalisation du projet de GNL Québec compromettrait l'équité intergénérationnelle en léguant un fardeau colossal aux plus jeunes générations de lutter contre la crise climatique.

835 Le Québec ne pourrait pas respecter l'Accord de Paris, car le projet de Gazoduq et de GNL Québec émettrait bien plus de gaz à effet de serre que tous les efforts d'atténuation des Québécoises et des Québécois combinés.

840 Deuxièmement, la mise à risque de la santé du Fjord et de sa biodiversité, alors que le Québec pourrait prendre un tout autre virage, est totalement injustifiée.

En effet, ce projet n'est pas compatible avec les mesures recommandées par les scientifiques en matière de protection de la biodiversité, dont le béluga fait partie.

845 Troisièmement, il y a donc lieu de se poser des questions quant à la prétendue création d'emplois : les emplois promis valorisent-ils réellement l'expertise locale ? Est-ce qu'ils favorisent l'inclusion de toutes les personnes, indépendamment de leur genre, de leur âge, de leur handicap, de leur origine ethnoculturelle ou autre ? Et comment le projet va-t-il développer les capacités locales en termes d'éducation, de formation permanente, de résilience, et caetera ?

850

De manière inquiétante, plusieurs des jeunes ont soulevés que la réalisation du projet de GNL Québec pourrait nuire à d'autres industries, dont celle du tourisme.

855 Et quatrièmement, le trafic maritime associé au projet de Gazoduc et de GNL Québec représenterait de 450 à près de 1 300 passages par année, c'est donc plus d'un méthanier par jour dans un écosystème qui est unique et qui est fragile.

Un accident peut très vite arriver, déplorait d'ailleurs une des personnes participant à l'atelier.

860 En plus des risques en cas de déversement, on a aussi relevé des enjeux associés à la pollution visuelle, à l'aspect esthétique. C'est vrai dans le fond parce que, qui a envie de se retrouver en nature pour observer un passage incessant de méthaniers au lieu de pouvoir admirer, d'observer les bélugas.

865 Je vous invite donc à lire attentivement notre mémoire, comme le temps qui nous impartit cet après-midi est trop limité pour aller dans les détails et j'aimerais également insister sur l'appel de la jeunesse à la solidarité et à l'équité intergénérationnelle.

870 Le poids de la transition écologique ou de la lutte contre la crise climatique ne peut pas uniquement reposer sur nos épaules ni celles des générations à venir ou même des citoyens et citoyennes.

875 Le gouvernement doit assumer ses responsabilités et respecter les droits humains, dont le droit à l'équité et le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

Je vous remercie pour votre écoute et je vais laisser Élise Guerrero vous présenter un dernier témoignage.

**Mme ÉLISE GUERRERO :**

880 Merci Catherine. Je vais vous partager le témoignage de Lina Simahfoud, une des participantes à l'atelier. Elle a 19 ans puis elle habite à Vaudreuil-Dorion, puis voici ce qu'elle nous dit.

885 « Tout ce que je veux, c'est que vous compreniez que j'y suis attachée à nos régions, et que je ferai tout ce que je peux pour les protéger. Parce que je rêve d'y habiter, plus tard, dans nos régions.

890 Pendant que notre monde part littéralement en fumée, les écosystèmes s'appauvrissent et  
des espèces disparaissent, pour faire grandir toujours plus cette roue sans fin qu'est la croissance  
économique, une boule de neige qui devient si énorme qu'elle en écrase ceux qui la font tourner.

Le projet GNL Québec me fait peur.

895 J'ai peur que le Saguenay que j'aime tant risque de ne plus être que l'ombre de ce qu'il est  
aujourd'hui lorsque j'irai enfin vivre là-bas. Si le projet GNL Québec venait à se concrétiser, je n'aurai  
plus le goût d'y aller. Même si je sais que les régions se dévitalisent de plus en plus et que c'est  
aussi dans le but de les revitaliser que je compte m'y installer. Mais... n'est-ce pas pour revitaliser  
la région que l'on souhaite que GNL Québec voie le jour ?

900 Monsieur Legault, vous qui voulez renforcer l'économie québécoise, vous qui aviez promis  
de faire des efforts pour ne pas oublier l'environnement, pour investir dans l'achat local et pour  
revitaliser les régions, écoutez-nous : le projet de GNL Québec, ça ne passe pas. »

905 Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre écoute.

**LE PRÉSIDENT :**

910 Je vous remercie beaucoup de votre présentation.

Alors, je souhaiterais peut-être soumettre une question à Mme Gauthier. Dans votre  
préambule aux différents impacts appréhendés sous le projet GNL, vous affirmez que le Québec  
devrait prendre un tout autre virage.

915 Pourriez-vous nous esquisser quelques pistes possibles que le Québec devrait prendre au  
regard de trouver une alternative en quelque sorte au développement qui est proposé par GNL?

**Mme CATHERINE GAUTHIER :**

920 Oui, en quelques minutes c'est difficile de vous exposer un plan détaillé. Plusieurs groupes  
ont fait des propositions structurantes. Il y a un groupe de Travail Jeunesse également qui a été mis  
sur pied par le gouvernement du Québec pour proposer des pistes de solution.

925 Je vous dirais de manière générale, ce qui est important de retenir, c'est que le futur, l'avenir  
ne se retrouve pas dans les énergies fossiles. On sait que ces énergies doivent rester dans sol si  
on est sérieux dans la lutte contre la crise climatique.

930 Les pistes de solutions sont nombreuses pour accroître la résilience des communautés puis nous appellent à revoir notre propre mode de vie. Donc, qu'est-ce qui nous rend heureux comme citoyen, comme citoyenne, comment est-ce qu'on peut assurer des emplois à plus long terme, mais également une qualité de vie.

935 Les emplois par exemple qui sont proposés dans le cadre de GNL Québec sont très temporaires et il n'y a rien qui nous garantit que ces emplois-là vont permettre de renforcer les capacités locales ou même d'offrir des emplois à une relève en région.

940 Quand on parle de la transition en matière de changements climatiques, il faut travailler à retisser les communautés, renforcer l'éducation relative à l'environnement, par exemple, et ce, à tous les niveaux en plus d'opérer un virage pour avoir des modes de déplacement, des modes de vie qui sont plus sobres en carbone.

945 Donc, il y a un ensemble de mesures qui touche par exemple à l'aménagement du territoire, à notre rapport à la consommation également.

950 Donc, je pourrais vous faire parvenir quelques-unes des propositions qui ont déjà été émises par d'autres jeunes, et ce, au fil des dernières années, mais je ne pense pas que la question aujourd'hui soit de savoir, est-ce qu'il y a des alternatives, parce qu'on le sait, tous les experts le répètent, il y a une multitude de manières d'opérer cette transition.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Je vous remercie beaucoup de ces précisions et je vous remercie de votre présentation et de votre contribution à nos travaux, Madame. Merci beaucoup.

Alors, j'inviterais maintenant, Mme Ruba Ghazal, s'il vous plaît.

960 

---

**Mme RUBA GHAZAL (DM09)**

**Mme RUBA GHAZAL :**

965 Bonjour. Bonjour, Messieurs, est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous entendons très bien. La parole est à vous.

970 **Mme RUBA GHAZAL :**

975 Excellent, merci beaucoup. Écoutez, merci beaucoup de me donner l'occasion de présenter mon mémoire à la commission sur le projet GNL Québec. D'entrée de jeu vous ne serez pas étonné d'apprendre que je suis totalement, mais totalement contre le projet Énergie Saguenay de GNL Québec.

980 Évidemment, aujourd'hui, je m'exprime en tant que députée de Mercier pour Québec Solidaire à l'Assemblée nationale, mais je veux aussi m'exprimer en tant que citoyenne, une citoyenne du Québec comme d'autres citoyens qui nous écoutent et qui suivent ce projet-là qui sont extrêmement préoccupés par les impacts environnementaux, sociaux et économiques du projet Énergie Saguenay.

985 Ce projet va avoir évidemment des impacts importants au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais aussi sur tout le Québec, parce qu'il touche à l'enjeu crucial du modèle de développement que nous voulons pour le Québec et ses régions.

990 Est-ce qu'on veut vraiment qu'en 2020 et dans les années à venir avoir un modèle de développement basé sur les hydrocarbures? Est-ce que c'est vraiment ça la contribution du Québec qui est tellement fier de son hydroélectricité, est-ce que c'est ça notre contribution pour le monde qui lutte contre les changements climatiques?

Vraiment, je ne pense pas. On a beaucoup, beaucoup mieux à offrir à nos travailleurs et nos travailleuses, à l'environnement et au monde que le gaz sale de l'Alberta.

995 J'ai suivi la première partie du BAPE et avant de poursuivre sur les éléments d'analyse que je voudrais que vous regardiez en détail pour votre rapport, je veux quand même vous faire part de mes préoccupations quant à la façon dont les audiences se sont déroulées.

1000 J'ai lu la lettre de M. Philippe Bourke où il répondait aux critiques. M. Bourke que j'apprécie énormément et pour qui j'ai beaucoup de respects et que j'estime. Mais c'est quand même important d'en parler.

Tout d'abord, les experts des différents ministères brillaient par leur absence, que ce soit le ministère de la Santé ou le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements

1005 climatiques ou d'autres ont émis des avis sur ce projet-là. Ça aurait été très, très éclairant qu'on puisse les entendre pendant la commission.

1010 Les citoyens qui avaient des préoccupations, qui avaient des questions, bien ils n'avaient des réponses que du promoteur qui avait totalement le champ libre. Je vous donne un exemple : ils n'ont pas arrêté le promoteur de répéter le chiffre de réduction de 28 000 000 de tonnes de gaz à effet de serre.

1015 Pourtant, ils n'ont pas été questionnés par rapport à ça. Ça n'a pas été mis en doute. Pourtant, même le CIRAIG qui a produit l'étude avec ce chiffre-là avait dit que ce n'était pas certain que ces réductions-là allaient s'avérer.

1020 Je prends le temps d'en parler, parce que comme moi, vous avez vu et lu les critiques et le BAPE est une institution dont nous devons être extrêmement fiers au Québec. À l'époque de sa création en 1968, en même temps que la *Loi sur la qualité de l'environnement*, on était perçu à travers le monde comme des avant-gardistes.

Il faut donc protéger le BAPE et non pas l'affaiblir et pour ça, messieurs, je vous invite à corriger le tir pour la suite, parce que la confiance du public est fondamentale.

1025 Ce qui est très préoccupant, surtout qu'avec le projet de loi 66 de la CAQ, il va y avoir un dangereux précédent où on va restreindre la participation des citoyens à certains projets et ça, c'est vraiment très dangereux.

1030 On doit tenir au BAPE comme à la prunelle de nos yeux. C'est d'ailleurs pour ça que l'année passée, j'avais présenté le projet de loi 199 qui vise à instaurer le droit d'initiative citoyenne et à renforcer encore plus les pouvoirs et l'indépendance du BAPE.

Bon, ceci étant dit, je vais maintenant aller sur les éléments que je trouve importants que vous analysiez avant de rendre votre rapport au gouvernement.

1035 On l'a dit et on l'a répété, je vais le faire, les émissions de gaz à effet de serre.

1040 Il est crucial que les émissions en amont et en aval du projet soient prises en considération, parce qu'on sait, les impacts des changements climatiques, bien, ils n'ont pas de frontière. On ne peut pas se limiter à considérer uniquement les émissions au Québec.

D'ailleurs, M. Philippe Bourke, dans une entrevue au Devoir du 25 novembre 2019 avait dit que vous, les commissaires, vous aviez toute la latitude d'interpréter votre mandat puis de décider,

1045

par exemple, que vous alliez prendre en compte toutes les émissions de gaz à effet de serre, que ce soit en Alberta ou plus tard lorsque ce fossile va être brûlé.

1050

Donc, je vous invite à ne plus laisser planer de doute, à ne pas garder la surprise jusqu'à la fin puis à nous révéler vos intentions tout de suite comme quoi vous allez considérer toutes les émissions de gaz à effet de serre.

1060

Un autre élément aussi important, puis ça a été mentionné par plusieurs groupes, c'est la survie du béluga dans le Saint-Laurent.

1065

Vous savez que c'est une espèce menacée, d'ailleurs cette espèce est inscrite comme espèce menacée depuis mars 2000 en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*. Que ce soit le bruit, l'augmentation du bruit des méthaniers de GNL Québec, mais aussi d'autres projets qui vont avoir lieu dans les prochaines années, Ariane Phosphate, Métaux BlackRock. Ou, par exemple, que ce soient les risques de déversements, tous ces risques-là seraient catastrophiques pour cette espèce.

1070

Est-ce qu'on veut vraiment être de cette génération qui aura fait disparaître pour toujours les bélugas? Ça aussi, je ne pense pas, et je vous invite d'ailleurs à faire vôtre la recommandation très claire et très nette d'une étude de chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais et du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins qui nous ont dit qu'il faut qu'il y ait un moratoire le temps qu'on fasse - de toute augmentation de trafic marin le temps qu'ils complètent leur étude.

1075

Il y a d'autres impacts aussi, l'empiètement des milieux humides. Que se soit de l'usine de liquéfaction, mais aussi du gazoduc que malheureusement vous n'analysez pas, mais qui va aussi y avoir un impact, parce qu'il va y avoir un impact, un empiètement, une destruction des milieux humides, on sait à quel point ces milieux humides rendent des services incroyables, des services écologiques et pour la lutte au changement climatique, leur rôle est extrêmement important. Donc, on ne peut pas prendre ça à la légère.

1080

Un autre élément aussi qui est très, très préoccupant, notre hydroélectricité. Hydro-Québec veut, et dans son plan stratégique, il dit que c'est important qu'il participe à des projets qui vont réduire les émissions de gaz à effet de serre alors que là, on donne à rabais notre hydroélectricité pour liquéfier du gaz qui va être brûlé puis que lui va contribuer activement aux changements climatiques.

Moi, je pense qu'au Québec, avec notre hydroélectricité, on a beaucoup mieux à faire que de la gaspiller pour faire du gaz et le transporter, par exemple que ce soit pour la transition énergétique et de l'électrification des transports.

1085 D'autres éléments aussi importants à la santé, les risques psychosociaux, on sait à quel point que c'est un projet qui divise, qui inquiète, qui inquiète aussi beaucoup, beaucoup les travailleurs. Je sais que les travailleurs et travailleuses du Saguenay-Lac-Saint-Jean tiennent à avoir des jobs.

1090 C'est important pour eux et ça peut les stresser toute cette situation et toute cette division dans la population au Québec, mais particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Moi, je comprends ça tout à fait leurs inquiétudes. Ce qui est vraiment grave, c'est que le gouvernement et plusieurs intervenants dans la région, ils font croire à la population qu'en dehors de GNL Québec, bien il n'y a pas de salut.

1095 S'il n'y a pas ce projet-là, qui n'est pas bon pour l'avenir et l'environnement, bien il n'y aura pas de job. C'est pas vrai. Du talent au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y en a à revendre. Il y a des jeunes, des jeunes et des moins jeunes qui se mobilisent pour qu'il y ait des projets dans leur région qui leur ressemble pour qu'ils aient une économie diversifiée, neutre en carbone. Une économie vraiment pour les travailleurs et qui est durable.

1100 C'est ça aussi qui est important parce qu'on sait, il y a une tendance en ce moment qui existe et qui continue, de plus en plus d'états abandonnent les énergies fossiles, notamment le gaz et si on ne veut pas se retrouver dans quelques années devant une usine abandonnée, où ce sera les travailleurs qui seront eux aussi abandonnés comme c'est souvent le cas.

1105 Il faut dès aujourd'hui, donner un signal clair non à des projets de GNL Québec comme dans le passé où on met tous nos œufs dans le même panier. Ce qu'on veut, c'est une économie du futur, tournée vers le futur et des idées et des projets, il y en a plein.

1110 Donc, voilà, je vous remercie beaucoup, Messieurs les Commissaires, de m'avoir écoutée et j'espère que vous allez prendre en compte les éléments que je vous ai présentés dans votre rapport final.

1115 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, M. Pilotto?

1120 **LE COMMISSAIRE:**

Oui, Mme Ghazal, vous le mentionnez dans votre mémoire puis vous venez de l'évoquer justement, vous parlez de rabais d'électricité.

1125 Selon l'information que nous avons au dossier, l'initiateur évidemment demande au gouvernement du Québec de lui octroyer un bloc de 550 mégawatts, mais ce qu'on a au dossier, c'est que le tarif qui serait exigé de l'initiateur, c'est le tarif L, le tarif industriel qui est le tarif régulier pour tous les clients industriels du Québec, alors en quoi, je ne comprends pas votre notion de rabais d'électricité.

1130 **Mme RUBA GHAZAL :**

1135 C'est que, en fait oui, bien sûr, comme toutes les industries, GNL Québec aussi va avoir cette usine de liquéfaction, le tarif préférentiel L qui coûte moins cher que, par exemple, d'autres tarifs. Il n'y aura pas de rabais par rapport à d'autres industries, mais l'idée derrière ça, c'est que notre hydroélectricité dont nous sommes très, très fiers et qui doit servir à la transition, qui doit servir à l'électrification, par exemple des transports et à d'autres projets, qui va servir à une usine qui va totalement réduire à néant tous les efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec.

1140 Et si on parle juste du Québec, c'est 7 000 000 000 et donc c'est les réductions qu'on a, selon les derniers chiffres d'émissions de gaz à effet de serre. Mais là, vous avez eu la présentation de M. Durand qui dit ça serait le double.

1145 Nous on vous dit qu'il faudrait aussi estimer les émissions de gaz à effet de serre en amont par le procédé très polluant qui se fait en Alberta jusqu'à ce soit brûlé à travers le monde.

1150 Donc, de faire en sorte que notre hydroélectricité, même si elle au même tarif L que toutes les autres industries, serve à ça, puis qu'on fasse du *green washing*, excusez-moi l'expression où on dit, bien, mon Dieu, c'est l'usine de liquéfaction du gaz de l'énergie fossile, mais c'est tellement vert parce qu'on utilise notre hydroélectricité.

1155 Mon idée là-dedans, c'est, on devrait garder notre hydroélectricité pour d'autres projets que ceux-là, c'est dans ce sens-là que je dis que c'est à rabais.

**LE COMMISSAIRE:**

1160

Je vous entends, Mme Ghazal, mais je voulais préciser le fait qu'il n'y a pas de rabais d'électricité de prévu. À tout le moins, l'information que nous avons au dossier, c'est que le tarif qui serait offert à ce client industriel là, serait le même tarif qui est offert aux alumineries, aux usines de pâtes et papier, en fait à tous les clients industriels du Québec qui est le tarif L approuvé par la Régie de l'Énergie, donc qui reflète les coûts de production, de transport et de distribution d'électricité.

1165

Donc, il n'y a pas de rabais particulier qui est demandé par cet initiateur-là par rapport à d'autres clients industriels. C'est tout.

1170

**Mme RUBA GHAZAL :**

Non, pas par rapport à d'autres. C'est ça.

1175

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1180

Alors, merci, Mme Ghazal, nous avons bien entendu vos commentaires sur le processus. Votre opinion sur le projet. Alors, merci d'avoir contribué à nos travaux. Merci beaucoup.

**Mme RUBA GHAZAL :**

1185

Merci. Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

1190

J'inviterais maintenant, Mme Geneviève Richard, s'il vous plaît.

---

**Mme GENEVIÈVE RICHARD**

1195

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame Richard.

1200 **Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

Oui, bonjour.

1205 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous m'entendez bien?

**Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

1210 Oui, vous-même?

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous entendons bien. Alors, je vous cède la parole, dix minutes. Nous vous écoutons.

1215

**Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

Excellent, merci beaucoup.

1220

Donc, bonjour, Geneviève Richard, je suis membre du Comité citoyens carboneutre de la MRC de Maskinongé. Je tiens à mentionner que les visions exposées aujourd'hui dans le mémoire qui a été déposé ne représentent que les opinions des membres du comité et non ceux de la MRC.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1225

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de votre présentation, Mme Richard.

1230

Juste un point à éclaircir, nous, on nous avait avisés que c'était une présentation verbale et vous parlez d'un document. Est-ce que votre présentation va nous être déposée par écrit?

**Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

1235

Notre mémoire est déjà déposé, celui que je viens de vous lire en ce moment.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors d'accord, merci beaucoup de cette précision.

1240

M. Pilotto, une question?

**LE COMMISSAIRE:**

Non, ça va. Merci.

1245

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie beaucoup d'avoir contribué à nos travaux, madame.

1250

**Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

Merci à vous. Bonne journée.

1255

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Bonne journée.

J'inviterais maintenant, M. Gabriel Mongeau.

1260

---

**M. GABRIEL MONGEAU (DM2499)**

1265

**M. GABRIEL MONGEAU :**

Oui, est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1270

Nous vous entendons, M. Mongeau. Ça sera une présentation par téléphone, c'est bien ça?

**M. GABRIEL MONGEAU :**

1275

Oui, est-ce qu'on m'entend bien?

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend très bien, M. Mongeau. Alors, nous vous écoutons.

1280

**M. GABRIEL MONGEAU :**

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1285

**M. GABRIEL MONGEAU :**

Le principe de précaution devrait s'appliquer d'abord.

1290

J'ai parlé du voilier qui a été accidenté. Ce voilier-là était équipé selon les normes de la NFPA, c'est la National Fire Protection Association. On applique ça dans l'inspection des bateaux en Amérique du Nord. M. Chiasson, propriétaire de Trident Marine en est un membre du comité technique.

1295

Ça donne de très bons résultats, les protections contre la foudre avec la mise à la masse qui répond aux normes de la NFPA dans les bateaux de plaisance en Amérique du Nord, États-Unis Canada.

1300

Ça fonctionne bien, il y a peu de morts, il y a quelques petits dégâts, c'est assez variable, mais ça fonctionne. Mais le même système de la mise à la masse, il ne fonctionne pas sur les fils à haute tension.

1305

Mon observation, c'est que la foudre, l'éclair s'étend sur des kilomètres, en dessous d'un système de haute tension, l'arc électrique est très court de quelques mètres. Toute la charge du 735 000 volts va passer du fil à la l'embarcation, c'est ce qui s'est passé à Saint-Gédéon.

1310

Alors, moi, je me demande comment ça se fait que les constructeurs d'automobiles, quand ils doivent mettre un nouveau modèle sur le marché, ils sont obligés de faire un *crash test* et propulser la voiture avec des mannequins sur un bloc de ciment pour reproduire une collision frontale, puis décider s'ils doivent apporter des correctifs ou pas avant la mise en marché.

Alors, est-ce qu'il y a eu des expériences semblables de faites avec un méthanier chargé de son combustible qu'il transporte. Est-ce qu'on a fait des expériences sur des lignes de hautes tensions? Est-ce que ça existe.

1315 Et je vous pose la question en finale. Est-ce que c'est à la région d'en faire l'expérience.

Voilà. Je vous ai dit que j'ai écrit, puis je peux vous en faire venir une partie.

**LE PRÉSIDENT :**

1320 M. Mongeau, je vous remercie de votre présentation. M. Pilotto, pas de question?

**LE COMMISSAIRE:**

1325 Non, c'est clair.

**LE PRÉSIDENT :**

1330 Vous avez parlé de votre expérience au niveau du transport maritime, M. Mongeau, est-ce que vous avez une opinion quant à la circulation des méthaniers à la hauteur de Tadoussac en considérant, comment dire, la circulation aussi des traversiers.

Est-ce que vous considérez qu'il y a un enjeu de sécurité à ce sujet-là?

1335 **M. GABRIEL MONGEAU :**

C'est sûr, c'est sûr, c'est certain. La plus grosse explosion qui est arrivée au Canada ç'a été un record en tant que nuage d'explosion en forme de champignon, c'est le Mont-Blanc à Halifax en 1917.

1340 Il y a eu 1 600 morts sur le coup, mais le Mont-Blanc était au quai et un bateau norvégien qui rentrait et eux étaient chargés d'éléments explosifs, puis ç'a été pendant des années, le record sur le type d'explosion. C'était fantastique ce qui est arrivé là.

1345 C'est incroyable, il y a eu 9 000 blessés, dont 6 000 graves. Bien c'est de la navigation ordinaire qui s'est passée-là, mais une erreur de qui, il y a eu des enquêtes par la suite, mais je pense qu'on doit appliquer le principe de précautions. C'est étroit.

1350 Une chose qui peut arriver, par exemple, c'est lorsque le méthanier à marée basse il s'approche de la ligne de haute tension qui doit passer absolument à la marée basse, c'est ce qu'on a compris, et qu'il y aurait un vent, que le vent viendrait du sud-est, d'est-sud-est, là, à ce moment-là, la vague va monter contre le courant dans le Saguenay, ça fait des vagues plus hautes et plus

proches les unes des autres et le bateau s'en vient lui et les vagues viennent frapper sur l'étrave pour provoquer ce qu'on appelle des embruns.

1355

Les embruns, c'est les gouttes d'eau qui volent en l'air sur l'étrave, se transforment en poussière d'eau, donc ça devient un nuage qui est conducteur d'électricité et si ce nuage-là est plus élevé que la structure du bateau, bien la conduction peut se faire là.

1360

Et ça, c'est pas mesuré à partir de la marée, ça ne se mesure pas à moins de l'expérimenter. Alors, c'est tous ces détails-là qui font que c'est trop du hasard, c'est complètement du hasard d'aller passer en dessous des lignes de 735 000 volts. C'est pas rien, ç'a été longtemps un record dans le monde d'arriver à transporter autant d'électricité.

1365

Le défi, dans le transport de l'électricité, parce qu'il se fait beaucoup de perte, c'est qu'il y a une partie d'électricité qui voyage à l'extérieur du fil. Tu n'as pas besoin de toucher au fil. Quelle va être, selon les conditions, la distance réelle qu'il va être sécuritaire, c'est la question que je pose ici.

Alors, il faut faire des tests.

1370

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie beaucoup, M. Mongeau, d'avoir partagé vos préoccupations sur le projet. Alors, merci beaucoup à la contribution à nos travaux.

1375

**M. GABRIEL MONGEAU :**

Bienvenue.

1380

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant, Mme Rébecca Pétrin, s'il vous plaît.

1385

---

**Mme RÉBECCA PÉTRIN (DM1272)**

**LE PRÉSIDENT :**

1390

Bonjour, Mme Pétrin.

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Bonjour.

1395

**LE PRÉSIDENT :**

Vous nous entendez bien?

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

1400

Oui, je vous entends bien, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1405

Alors, écoutez la parole est à vous.

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

1410

Donc, bonjour la commission. Je tiens également à saluer nos membres un peu partout au Québec qui se sont mobilisé contre ce projet, qui se sont joint à moi et aux 87 000 autres signataires de la pétition « Non à GNL et Gazoduc ».

1415

Donc, pour une petite présentation de l'organisme que je représente aujourd'hui, c'est Eau Secours. Créé en 1997, ont pour but la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits de la population.

1420

Le manque d'accès à l'eau potable est de plus en plus criant et cette ressource fait maintenant l'objet d'une crise mondiale.

1425

En tant que propriétaire de 3% de la ressource en eau potable mondiale, le Québec a le devoir de conserver et protéger cette ressource pour les générations futures.

Car comme chacun de nous le sait, la vie sans eau potable est impossible.

1430

Avant d'entamer la présentation que les enjeux de protection de l'eau pourraient être menacés, en fait, par le projet GNL, j'aimerais d'abord avoir une petite mention spécifique. Il est de mon avis et de ceux de mon organisme qu'il est inconcevable que le projet de l'initiateur GNL Québec soit scindé en deux alors qu'Énergie Saguenay et Gazoduc inc. ne font qu'un.

Un de ces projets ne peut voir le jour sans l'autre, ils sont interdépendants et la division entrave énormément le processus d'analyse du projet dans son entièreté. Il est donc impossible au gouvernement de prendre une décision à la lumière de l'ensemble des impacts au projet.

1435 Donc, ç'a avait déjà été demandé au début du travail de la commission et on avait maintenu la position que c'était deux projets séparés.

1440 Donc, pour commencer notre présentation sur les enjeux en lien avec la protection de l'eau, je vais d'abord parler de l'eau potable.

Selon l'étude d'impact du promoteur, l'approvisionnement en eau potable et des procédés, en fait des opérations de l'usine, sera assuré par la ville de Saguenay, ce sera donc de l'eau municipale.

1445 Pendant la construction du projet, c'est environ 476 000 litres d'eau journaliers qui seront utilisés et pendant les opérations régulières, c'est 20 000 litres d'eau. Malheureusement, on a constaté que toute l'eau utilisée lors de la construction de l'usine, donc les 476 000 litres d'eau par jour ne sont comptabilisés dans le bilan de l'eau qui a été déposé en septembre dernier par le promoteur.

1450 Donc, il manque une grande partie de l'utilisation de l'eau au bilan de l'eau.

1455 Selon une étude de Dominique Savard en 2019, on sait qu'il coûte en moyenne 1,00\$ par mètre cube d'eau à une municipalité pour produire de l'eau potable. Évidemment, ce chiffre varie en fonction si on utilise de l'eau de surface ou de l'eau souterraine et du degré, en fait, de propreté de l'eau avant traitement.

1460 Nous savons également que le tarif préférentiel aux entreprises et industries par la Ville de Saguenay est de 0,54 \$ le mètre cube, donc, 54 sous qui revient grosso modo à la moitié, en fait, du prix réel du traitement de l'eau potable.

1465 Depuis 2019, la ville de Saguenay a installé des compteurs d'eau pour les entreprises et les industries. Le tarif proposé pour GNL Québec demeure inconnu à ce jour, malgré le fait que nous avons posé la question lors de la première audience du BAPE, nous n'avons pas eu la réponse à cette question.

Donc, si Énergie Saguenay bénéficiait du tarif préférentiel de 0,54\$, en fait, pour le mètre cube, ça serait en fait une économie de 80 000\$ qu'elle aurait annuellement pour la consommation

1470

d'eau lors de la construction de l'infrastructure par rapport disons, au même volume qu'un citoyen paierait s'il payait la moyenne de 1\$ par mètre cube d'eau.

1475

Donc, 80 000\$ par année pour les cinq années de la construction de l'usine, on est rendu à 400 000\$ de réduction, disons, au prix, en fait, ce traitement d'eau là va devoir en fait être remboursé par le reste des citoyens de la Ville de Saguenay, parce que cette eau-là devra être traitée en service.

1480

Pour les eaux usées, on a regardé aussi les documents déposés par le promoteur et puis l'étude d'impact qui a été réalisée en début de commission n'est pas tout à fait au diapason en fait avec le nouveau bilan qui a été déposé en septembre, surtout concernant les quantités qui ont été utilisées pour le traitement des eaux industrielles.

1485

Donc, selon le dernier bilan, toutes les eaux usées seront rejetées dans les conduites pluviales et on ne parle pas des 80 litres d'eau contaminée par les hydrocarbures. Donc c'est 80 litres d'eau par jour d'eau contaminée par les hydrocarbures qui seraient entreposés sur le site.

1490

On n'a pas d'information quant à qu'est-ce qu'il adviendra de ces eaux usées là aux hydrocarbures, à quelle fréquence seront-ils traités et où seront-ils traités.

1495

Et puis, selon le promoteur aussi, dans son dernier bilan, l'ensemble des eaux de lavage et utilisées dans leurs infrastructures iront directement dans les conduites pluviales sans traitement au préalable.

1500

Et pour nous, en fait, on trouve ça inconcevable, parce que si c'est des eaux de lavage, il y aura nécessairement des contaminants dans l'eau et c'est de leur devoir, en fait, de faire un traitement de ces eaux-là.

1505

Par la suite, la gestion des milieux humides et milieux hydriques a été largement abordée aussi lors de la première audience publique. L'initiateur a d'ailleurs affirmé qu'il y aurait un plan de compensation pour les dix secteurs de milieux humides perdus.

Dans les faits, ce sont 17 hectares qui seront touchés par le projet. Il y a donc un manque de sept hectares de milieux hydriques à voir en fait, quel serait leur projet en lien avec ça. S'ils ont prévu de la compensation ou s'ils ont prévu un deuxième scénario en fait pour épargner le sept hectares de milieux hydriques manquants.

Et puis, la thèse portée au milieu hydrique et au cours d'eau de la zone de construction affectera énormément l'écoulement de tout le réseau hydrographique du sous-bassin, parce que

c'est, la partie ouest du sous-bassin est une continuité naturelle des milieux humides et des cours d'eau présents au site à l'étude.

1510

Il est donc inconcevable de penser qu'une perte de ces milieux humides là ne viendrait modifier l'écoulement des eaux de surface et des eaux souterraines, ils font partie d'un ensemble réseau hydrographique et puis c'est certain que c'est interconnecté.

1515

Donc, GNL a aussi prévu dans son projet de sectionner en deux un cours d'eau afin de maximiser l'espace sur le milieu. C'est pas spécifié comment le promoteur espère compenser cette perte-là et pourquoi il ne tente pas en fait d'éviter la destruction de ce ruisseau-là et comme la destruction de ce ruisseau-là va modifier aussi l'écoulement par la suite des eaux. Il manque de l'information en lien avec ça.

1520

À l'analyse en fait de ce qu'il apparaît dans leur bilan, le promoteur ne semble pas vraiment prioriser la minimisation et la prévention des milieux humides dans son projet, ce qui est en fait obligatoire au sens du ministère de l'Environnement.

1525

Il a même répondu à une des questions du ministère de l'Environnement, avoir choisi entre la perte de milieux humides et l'altération du paysage du Fjord, de conserver le paysage du Fjord.

Donc, à notre sens à nous, on ne devrait pas choisir entre une perte de milieux humides ou une perte de paysage. Ces deux critères sont fondamentaux dans le cadre du projet.

1530

Donc, Eau Secours en conclut que la priorité pour Énergie Saguenay n'est pas d'éviter de détruire des milieux humides, mais plutôt de construire à tout prix. Il préfère donc compenser la destruction de milieux humides sans se soucier de l'impact sur les milieux hydriques et en absence d'obligation, en fait, de prévue de minimiser la compensation, il nous apparaît comme une porte de sortie facilement empruntable en échange de quelques dollars.

1535

Sauf que les impacts de la destruction des milieux humides se feront sentir par les communautés locales et il en coûtera beaucoup plus cher de répondre aux nouvelles problématiques telles les inondations, la contamination des eaux, le manque d'eau, la perte de biodiversité.

1540

Mais ça, ça ne sera pas le promoteur qui devra payer pour ça, mais bien les communautés locales.

1545 Par la suite, outre le fait que les milieux humides régulent (sic) aussi beaucoup le débit des rivières, ils agissent comme des bassins de rétention lors de crues printanières et par les périodes de fortes pluies, puis ils sont de plus en plus présents pendant les saisons estivales.

1550 Ils retiennent l'eau aussi pour, en fait, relarguer cette eau-là pendant les périodes de sécheresse et donc de canicules aussi pendant l'été. Et ils favorisent la protection et la qualité des eaux souterraines et de surfaces.

1555 Ils protègent contre l'érosion, les milieux humides sont également utiles contre la haute des gaz à effet de serre. Donc, des 17 hectares des milieux humides et hydriques, il y a près de 16 hectares qui seront des pertes définitives.

1560 On se demande bien comment le ministre peut décider de condamner des milieux humides nécessaires à l'approvisionnement en eau potable et à une plus grande résilience face aux changements climatiques au profit d'une exploitation d'énergie fossile épuisable et qui ne cadre pas du tout dans une perspective de développement durable.

Si après ça, on parle de l'impact du transport maritime, il a été entendu que la rivière Saguenay et le fleuve Saint-Laurent subiraient 400 passages par 200 méthaniers, donc par année.

1565 Et avec ce trafic maritime, plusieurs éléments peuvent augmenter considérablement. La contamination des eaux, que ce soit le transport d'hydrocarbures, de gaz fossilisés, le rejet des eaux de ballast au quai advenant le cas que leurs traitements n'aient été pas adéquat, l'apport d'espèces exotiques dans les eaux du Saguenay et du fleuve Saint-Laurent.

1570 Le transport maritime peut également augmenter la turbidité des eaux et occasionner une remontée dans la colonne d'eau des contaminants. Les nombreux passages des navires peuvent également causer de l'érosion sur les berges des cours d'eau.

1575 Il a d'ailleurs été soulevé, à la première partie de l'audience, que le Saguenay n'était pas en mesure de répondre rapidement et efficacement à un déversement ou un autre problème technique qui pourrait subvenir dans le Fjord est une incertitude et avec une menace en fait à la qualité et à l'accès à l'eau pour les populations locales, mais aussi pour leur sécurité.

**LE PRÉSIDENT :**

1580 Alors, Mme Pétrin, on arrive au terme de votre temps de présentation. Alors, je vous demanderais, s'il vous plaît, de conclure.

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

1585

Donc, pour nous, chez Eau Secours, on trouve simplement que c'est un risque qui pourrait être vraiment néfaste pour le futur et puis c'est un autre exemple de projet qui, une fois de plus, les impacts négatifs se feront sentir pour les communautés locales et je vais conclure là-dessus.

1590

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup de votre présentation. Merci de nous avoir fait part de votre opinion. Merci de votre contribution à nos travaux.

1595

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Merci, au revoir.

1600

**LE PRÉSIDENT :**

Au revoir.

Alors, j'inviterais maintenant, Lilas Lamontagne Carpin et Geneviève Dick, s'il vous plaît.

1605

---

**Mme LILAS LAMONTAGNE CARPIN**  
**Mme GENEVIÈVE DICK (DM2418)**

1610

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Mesdames.

1615

**Mme LILAS LAMONTAGNE CARPIN :**

Vous nous entendez bien?

1620

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous entendons très bien. Alors, nous vous écoutons. Dix minutes de présentation, la parole est à vous.

**Mme LILAS LAMONTAGNE CARPIN :**

1625 Bonjour, Messieurs les Commissaires. Bonjour à tous les auditeurs. Nous allons vous partager ici certaines des préoccupations du MCLI, le Mouvement citoyen littOralement inacceptable qui est porte-parole de citoyens du secteur de la Haute-Côte-Nord. Diapo suivante, s'il vous plaît.

1630 Plus précisément des municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Tadoussac, Sacré-Coeur, Escoumins et Bergeronnes. Les citoyens qui sont préoccupés par la protection du fjord et du fleuve, la valorisation de leur économie locale et les défis de la crise climatique et qui seront touchés de près par ce projet.

1635 Dans la présentation visuelle que vous voyez à l'écran, vous pourrez lire un extrait qui résume chacun des sujets abordés dans notre mémoire écrit. Cependant, faute de temps, nous n'élaborerons que sur certains d'entre eux.

1640 Tout d'abord- diapo suivante, s'il vous plaît. Tout d'abord, nous considérons que dans l'intérêt public, la responsabilité du gouvernement serait de permettre à la population, par le biais d'un processus préalable au BAPE, une accessibilité facilitée à toute l'information des différentes instances gouvernementales ou bénéficiant de fonds publics.

1645 De cette façon, l'ensemble des communautés affectées pourrait prendre une décision en toute connaissance de cause. D'autre part, d'autres organisations et collectifs détailleront ou ont déjà détaillé ce que nous avançons brièvement ici.

1650 Mais en somme, nous tenons à dénoncer qu'il y a eu plusieurs lacunes majeures lors de la tenue de la première partie des audiences qui n'auront pas permis aux citoyens d'être pleinement et justement informés sur le projet Énergie Saguenay dans son ensemble et sont de graves entraves à leurs réelles participations.

**Mme GENEVIÈVE DICK :**

1655 Diapo suivante. Nous condamnons la légitimité douteuse de la division du projet. Ne pas examiner de manière approfondie dans son ampleur l'ensemble des conséquences d'un terminal de liquéfaction et de tout ce que comprend son alimentation relève de l'irresponsabilité et d'une vision dépassée du développement - diapo suivante, s'il vous plaît - contrevenant aux engagements du Québec pour un développement durable.

1660

Nous estimons également que la zone d'étude délimitée par le promoteur est extrêmement limitée et induit inévitablement une analyse et des conclusions erronées puisqu'il est impossible d'évaluer les impacts réels de ce projet.

1665 L'étude de GNL Québec n'a entre autres pas évalué de manière complète et sérieuse l'impact du trafic maritime sur la biodiversité et les populations riveraines. Suivant, s'il vous plaît.

**Mme LILAS LAMONTAGNE CARPIN :**

1670 Au niveau de la justification du projet. Suivant aussi. Faire transiter du gaz méthanier d'ouest en est du Canada pour alimenter une usine de liquéfaction se ferait au prix de risques considérables que représentent ce projet à plusieurs égards autant économique que sociaux et environnementaux à l'échelle régionale, mais aussi internationale.

1675 Ce type de projet industriel ne correspond pas aux valeurs et attentes de nombreux résidents et visiteurs de la Côte-Nord et du Saguenay, et ne correspond plus aux attentes d'une majorité de la population consciente de l'urgence climatique que nous vivons à l'heure actuelle. Suivante, s'il vous plaît. Suivante.

1680 Il nous apparaît aussi clairement que ce projet contrevient à chacun des 16 principes de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec. Suivante.

1685 Que ce soit par rapport aux émissions de GES que le projet entraînera, le risque important pour les écosystèmes marins déjà en fonctions et les écosystèmes terrestres qui en dépendent – suivant, s'il vous plaît - comment la prochaine génération déjà hypothéquée est celles qui viendront ensuite jugeront-elles une décision favorable au projet alors que celui-ci mobilise plutôt une vision et des intérêts à court terme? Suivante, s'il vous plaît.

1690 Il apparaît clairement qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour ce projet à travers le Québec. Une pétition a recueilli plus de 85 000 signatures, de nombreuses lettres ouvertes cosignées par 40 économistes, 127 universitaires, 160 scientifiques ont été publiées.

1695 250 médecins et professionnels de la santé se sont prononcés contre le projet. De nombreux groupes communautaires, écologistes et aujourd'hui, 300 000 étudiants exigent l'arrêt du sous-projet de GNL Québec. Suivante.

1700 **Mme GENEVIÈVE DICK :**

1705 En ce qui nous concerne plus spécifiquement, nous allons décortiquer un peu plus les impacts de ce projet sur l'industrie écotouristique qui est au cœur de notre économie. Une industrie dépendante de certaines espèces en péril, de la richesse de la biodiversité et de la valeur incontestable de nos paysages.

1710 Ces lieux attirent des centaines de milliers de touristes québécois, mais aussi de partout dans le monde qui viennent s'y ressourcer. Cette industrie crée des milliers d'emplois dans notre secteur et des retombées économiques majeures pour le Québec.

1715 Dans son évaluation des conséquences du projet Énergie Saguenay, Tourisme Québec estime que le trafic maritime lourd engendré par ce projet pourrait avoir des répercussions négatives sur le choix de la destination des touristes. Suivante, s'il vous plaît.

1720 Nous souhaitons que la valeur des paysages et de l'expérience nature pour les résidents autant que pour les touristes soient mieux évalués et prises en compte. Le trafic quotidien de méthaniers est contraire à cette volonté de mettre en valeur la qualité de nos paysages et nos aires protégées, incluant le parc marin et les parcs provinciaux. Suivante, s'il vous plaît.

1725 Penser faire circuler un méthanier de 300 mètres de long par jour dans le parc marin est totalement aberrant. Suivante, s'il vous plaît.

1730 Le projet aura indéniablement, pardon, des impacts importants et sévères sur la survie des bélugas qui sont extrêmement vulnérables au stress provoqué par l'augmentation du bruit et qui dépendent du phénomène d'écholocation pour leurs relations sociales dont la relation mère-baleineau, leur alimentation et leurs déplacements.

1735 Il n'y a pas que le béluga qui est menacé par ce trafic. Toutes les baleines le sont, mais plus particulièrement les espèces menacées, dont le grand rorqual bleu et la fameuse baleine noire qui a été vue à plusieurs reprises dans l'estuaire et même directement dans l'embouchure cette année. Suivant.

1740 Il y a des messages de la vie qu'on devrait peut-être commencer à écouter si on veut que la vie même se poursuive. Suivant.

1745 Au niveau de la sécurité par rapport à ce trafic augmenté, le Fjord du Saguenay est déjà extrêmement fréquent en période estivale. Suivante, s'il vous plaît. Suivant, encore.

1740

Du simple kayak en passant par les navires d'excursions de toutes tailles, les voiliers et autres embarcations de plaisance, jusqu'aux navires de marchandises et paquebots, sans oublier les traversiers, toutes ces embarcations augmentent les risques de collision dans ce chenal où les conditions météorologiques sont changeantes et complexes à la navigation, notamment avec le phénomène de brouillard dense et tenace qui est fréquent dans ce secteur.

1745

Bien que les risques d'une fuite soient minimes pour un navire méthanier, ceux-ci existent et une fuite d'un de ces navires correspondrait à une explosion folle, mortelle sur un rayon de 500 mètres.

1750

Passant inévitablement à proximité des rives, considérant l'étroitesse du Fjord, celles-ci auraient de fortes chances de trouver une source inflammable si elle survient près d'une municipalité riveraine.

1755

L'embrasement du nuage de gaz cause une explosion qui peut tout enflammer dans un rayon de 1,6 kilomètre autour de la source. Ce cas de figure équivaldrait en une catastrophe environnementale et humaine impardonnable.

Avec 320 à 400 passages par année, ce sujet suscite énormément d'inquiétudes chez nos concitoyens.

1760

Après les histoires d'explosions de matières dangereuses à Mégantic en 2015 et à Beyrouth cet été, comment peut-on se permettre de minimiser le danger existant, surtout dans le contexte où l'emplacement pour un tel projet est aussi mal choisi et comprend plusieurs facteurs de dangerosité? Suivant.

1765

**Mme LILAS LAMONTAGNE CARPIN :**

1770

Par rapport aux émissions de GES, nous considérons que pour que l'étude de ce projet soit valide, il faut évaluer l'ensemble du cycle de vie du projet qui risque de générer plus de 50 mégatonnes d'équivalent en CO2 par année. Suivant.

1775

Ici, pour ne parler que des impacts psychiques de la destruction des écosystèmes dans le contexte de la pandémie actuelle, nous avons pu nous apercevoir par l'achalandage touristique l'été dernier que le besoin de se ressourcer en milieu naturel se fait ressentir plus fortement que jamais.

Il nous semble totalement contraire aux besoins de la population de développer des projets qui nuiront à ces possibilités en détériorant les écosystèmes et humains.

1780

À la lumière de toutes les informations que nous avons pu rassembler à ce jour – suivant - nous ne voyons pas le réel intérêt collectif de ce projet pour le Québec autant au niveau des enjeux mentionnés précédemment que sur le plan économique, sur la création d'emplois en pleine pénurie de main-d'œuvre. Suivant, s'il vous plaît.

1785

Suivant encore. Donc, vous verrez que dans la présentation visuelle, il y a une petite coquille, pénurie d'emploi, mais il faudrait lire pénurie de main-d'œuvre.

En conclusion, nous ne voulons pas de ce projet GNL.

1790

Suivant. Ni de ses retombées, ni de son trafic, ni de ses déchets. À la lumière de toutes les prises de paroles, expertises et cris du cœur exposés ici, nous espérons que le BAPE saisira le rôle crucial qu'il occupe dans cette affaire, qu'il formulera des recommandations pour initier les bases d'une transformation sociale et économique équitable favorisant la relation avec l'écosystème et l'habitant.

1795

Alors, on vous remercie beaucoup et on peut prendre les questions maintenant. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1800

Alors, merci beaucoup de votre présentation.

Évidemment vous nous avez déposé aussi un mémoire. Je souhaiterais peut-être que vous nous détaillez un peu plus de quelle façon les municipalités qui vous ont appuyé, notamment la municipalité de Tadoussac et la MRC de la Côte-Nord, qu'est-ce qui motive ces municipalités à appuyer votre position à l'égard du projet?

1805

**Mme GENEVIÈVE DICK :**

En fait, ils vont présenter eux-mêmes leur mémoire, en tout cas, pour ce qui est de la municipalité de Tadoussac. Donc, ils pourront eux développer là-dessus, mais c'est sûr que tout ce qu'on a nommé au niveau des préoccupations sur notre économie écotouristique, c'est au cœur de leur préoccupation.

1810

1815

Toute la pression sur la biodiversité dont la survie du béluga ou en tout cas le rétablissement ou la survie de cette espèce, du béluga et des autres espèces menacées, donc ça fait partie, je pense, des points principaux.

1820

Mais, comme je vous le dis, ils vont, normalement, Charles Breton, le maire de Tadoussac devrait présenter lui-même le mémoire pour la municipalité. Il pourra élaborer là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1825

Alors, je vous remercie beaucoup de votre présentation. Je vous remercie de votre opinion, de votre contribution à nos travaux. Alors merci beaucoup.

**Mme GENEVIÈVE DICK :**

Merci.

1830

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une question, attendez un instant. M. Pilotto a peut-être une question.

1835

**LE COMMISSAIRE:**

C'est juste une précision.

1840

Dans votre présentation, lorsque vous parliez de la sécurité dans le Fjord, en fait, j'ai noté quelque chose, c'est marqué « autres facteurs liés à la topographie des fonds marins » puis je ne retrouve pas cette information dans votre mémoire. À quoi vous faites référence, « la topographie des fonds marins? »

C'était dans votre présentation visuelle de tantôt.

1845

**Mme GENEVIÈVE DICK :**

Dans la présentation visuelle?

1850

**LE COMMISSAIRE:**

Oui.

**Mme GENEVIÈVE DICK :**

1855 Par rapport aux faits que l'embouchure, c'est un secteur vraiment complexe à la navigation pour, c'est un paysage marin qui a plusieurs hauts fonds, c'est ça. Donc, c'est un des facteurs qui rend la navigation complexe dans ce secteur-là.

1860 C'est-à-dire qu'il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre si on doit, pour les gros navires, si on doit éviter, le chenal est très étroit.

**LE COMMISSAIRE:**

1865 Je cherchais où est-ce que j'avais manqué de quoi par rapport à la topographie des fonds marins. C'est correct, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1870 Alors merci de votre présentation.

**Mme GENEVIÈVE DICK :**

Merci.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la commission va prendre quinze minutes de pause et vous revient pour la suite des présentations.

1880 Merci beaucoup.

- PAUSE -

**LE PRÉSIDENT :**

1885 Alors, nous allons reprendre nos travaux.

Alors, j'inviterais maintenant, M. Richard Thériault, s'il vous plaît. Bonjour, M. Thériault.

1890 \_\_\_\_\_

**M. RICHARD THÉRIAULT (DM863)**

**LE PRÉSIDENT :**

1895

Bonjour, M. Thériault.

**M. RICHARD THÉRIAULT :**

1900

Bonjour, M. Bergeron. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1905

Nous vous entendons très bien, la parole est à vous, dix minutes. Nous vous écoutons.

**M. RICHARD THÉRIAULT :**

1910

Merci. Alors, je me présente, Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno au Lac-Saint-Jean. Je suis marié et père de trois enfants et grand-père de cinq magnifiques petits-enfants. Donc, vous comprendrez que c'est mon cœur qui vous parle.

Pour avoir été impliqué dans différents comités, organismes communautaires et autres, j'ai à cœur ma région. Le drapeau du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui est hissé douze mois par année sur mon terrain en fait preuve.

1915

J'ai travaillé pendant quarante ans, dont vingt-neuf ans pour une grande industrie régionale. J'ai terminé ma carrière dans le domaine de l'environnement pour cette dernière en améliorant les pratiques de gestion des résidus et en sensibilisant les travailleuses et travailleurs aux bonnes pratiques reliées au développement durable.

1920

Je fais une gestion intelligente de mes matières résiduelles en appliquant les 3RV afin de minimiser mon impact dans le site d'enfouissement régional. Je vais régulièrement à l'écocentre de mon secteur pour acheminer les styromousses, métaux, matières dangereuses, etc. J'applique l'achat local, l'achat en vrac et le covoiturage.

1925

Avec le Comité Vert de ma municipalité, j'ai mis sur pied des points de collecte pour la récupération des bouchons de liège et une benne pour récupération de vêtements. Je ne suis pas parfait, mais je me considère comme un bon citoyen responsable.

1930 Le projet qui est présenté par le promoteur me préoccupe et m'inquiète beaucoup. C'est pourquoi je tiens à m'exprimer sur le sujet. Je ne suis pas un scientifique, mais je me suis informé afin de mieux comprendre le projet et les raisons de son promoteur à vouloir faire du développement économique dans notre région. Pourquoi une entreprise financée par des intérêts étrangers veut-elle s'installer chez nous?

1935 J'aimerais comprendre tout l'aspect financier du projet. Quelles sont les subventions accordées par les gouvernements fédéral, provincial et municipal? Quels seront les impôts versés aux gouvernements? Quels contrats régionaux seront accordés à nos entreprises locales?

1940 Bref, je ne crois pas que le promoteur est ici pour mes beaux yeux, mais tout simplement pour s'enrichir et enrichir des investisseurs qui mettent leur argent dans des paradis fiscaux.

1945 Mais mon inquiétude est beaucoup plus environnementale. Plusieurs scientifiques mentionnent qu'il faut cesser l'exploitation des énergies fossiles, protéger nos milieux humides, accélérer le développement des énergies renouvelables.

Plusieurs commentaires véhiculés font état que ces mêmes scientifiques font erreur et sont beaucoup trop alarmistes. Si c'est le cas, pourquoi offrir encore la science dans nos établissements d'enseignement?

1950 Bien que le promoteur se veut rassurant, je sais qu'il y a des fuites de méthane le long du trajet du gazoduc. Je sais aussi que le réseau doit être purgé par secteurs pour l'entretien, ce qui a pour effet de laisser s'échapper du méthane. Des méthaniers ont déjà explosé et pris feu dans le passé.

1955 Si vous me permettez, j'ai également vérifié les accidents, et en voici quelques-uns avec les sources de mes informations. Donc, le premier août 2019, l'oléoduc Texas Eastern, un gazoduc régional appartenant à Enbridge a explosé. CBC New Calgary.

3 juillet 2019, explosion d'un méthanier. Ça vient de World Maritime News.

1960 Le 21 janvier 2019, le gazoduc Texas Eastern pipeline system transportant du gaz naturel appartenant à l'entreprise canadienne Enbridge a explosé et les flammes ont atteint 200 pieds de haut. TVA Nouvelles.

1965 Le 1er octobre 2018, une rupture s'est produite sur une conduite de gaz exploitée par Enbridge. Ça, c'était CBC/Radio-Canada Colombie-Britannique.

1970

Pour terminer, le 1er juillet 2016, les salariés sur le site ont été évacués suite à une fuite de gaz naturel aux installations Gorgon de gaz liquéfié, propriété de Chevron Corporation en Australie. Agence Reuters.

1975

Nos différents gouvernements, en signant des accords de réduction des GES avec d'autres pays pour nos générations futures, mettent des incitatifs et des mesures afin d'atténuer notre impact environnemental.

1980

Ils nous offrent des subventions pour l'achat de véhicule électrique, implantent des stationnements de covoiturage, améliorent le transport collectif et mettent en place des stratégies d'économie d'eau potable afin d'en réduire de 20 % la consommation.

1985

Tout ce questionnement que j'ai sur le projet d'exploitation de méthane à partir de la fracturation hydraulique jusqu'à la livraison me repositionne sur mes façons de gérer mes matières résiduelles à la maison, mes actions futures en transport et mes efforts à réduire mon empreinte environnementale.

1990

Vous comprendrez que ramasser mes petits bouchons de liège de bouteilles de vin et ceux de mes concitoyens a tellement un impact superficiel et insignifiant par rapport à un projet comme celui proposé par le promoteur. Ce projet va avoir un impact de démotivation sur moi-même et auprès de la population en matière d'environnement.

1995

En effet, pourquoi faire l'acquisition d'un véhicule électrique plus dispendieux et moins polluant, pourquoi être écoresponsable, pourquoi poursuivre la sensibilisation auprès de mes concitoyens? Tous mes efforts et petits gestes de tous les jours seront tout simplement anéantis avec ce projet d'extraction de gaz méthane.

2000

Le promoteur veut obtenir l'acceptabilité sociale, bien entendu. Et pour y arriver, les meilleurs arguments qu'il présente sont évidemment les emplois, les dollars et même une économie, une énergie de transition.

Il y a déjà beaucoup trop d'entreprises qui opèrent ce genre d'extraction et de liquéfaction dans le monde, alors s'il vous plaît, pour le bien commun, il ne faut pas en autoriser une autre. Cela serait tellement incohérent avec les discours de nos gouvernements fédéral, provincial et municipal.

2005

Soyons plus créatifs en matière d'innovation, d'investissement et de création dans le domaine des énergies renouvelables afin d'éviter l'extraction de gaz par fracturation.

Alors, vous comprendrez que pour toutes ces raisons et questionnements, je demande que ce projet néfaste pour l'environnement qui compromet l'avenir et la santé de mes petits-enfants et leur descendance soit refusé en totalité.

2010 Et pour terminer, je tiens à vous dire que la plupart des scientifiques en santé ont recommandé à toute la population d'appliquer des mesures d'hygiène, de distanciation, de limiter nos déplacements en lien avec la COVID-19 depuis mars 2020. Et nous les avons écoutés. Alors, pourquoi ne pas écouter les scientifiques en environnement.

2015 Merci beaucoup. C'est ce qui termine mon mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup de votre présentation, M. Thériault.

2020 Alors, écoutez, beaucoup de choses qui ont été présentées dans votre point de vue. Je voulais savoir, pourriez-vous un peu plus développer pour ce qui est de l'aspect démotivation possible au niveau des individus versus la réalisation d'un projet industriel comme celui qui est proposé?

2025 **M. RICHARD THÉRIAULT :**

Bien écoutez, tout le monde en parle, les scientifiques le disent, les énergies fossiles, il faut arrêter ça. Il faut arrêter ça.

2030 D'un autre côté, nos instances gouvernementales nous subventionnent pour toute sorte de choses, améliorent la récupération, bon, le recyclage. Nous, depuis la semaine passée, dans la région du Lac-Saint-Jean, on fait du compost.

2035 Moi, ça fait déjà plusieurs années, maintenant, il y a vraiment une collecte de compost organisée qui se fait.

2040 Puis là, on va autoriser un projet, un méga projet qui va avoir un impact beaucoup plus que ramasser entre autres mes petits bouchons de liège. Mes petits bouchons de liège que je ramasse puis le morceau de papier que je prends la peine de mettre dans le bac de récup, là, on s'entend-tu par rapport à un projet comme ils veulent faire ici dans la région, écoutez, c'est deux poids, deux mesures.

2045 C'est vraiment - puis moi, ce que ça fait pour moi, puis si ça fait ça pour moi, je peux vous dire que ça va faire ça pour une bonne partie de la population, ça va être la démotivation.

2050 Déjà, présentement, quand j'ai fait des conférences, puis que j'explique au monde que c'est important le recyclage, la bonne gestion des matières résiduelles, il y a toujours quelqu'un qui va m'arriver avec un exemple, qui va dire : « Oui, mais le camion de recyclage, je l'ai suivi, puis finalement ça va en enfouissement, ça fait que moi, je ne veux rien savoir de faire de la récupération. » Déjà, en partant, il est démotivé.

2055 Ça fait que comment voulez-vous maintenant que le gouvernement autorise un projet de même puis de l'autre côté de la bouche, bien non, bravo, il faut que tu continues ta petite récupération, de ramasser ton papier puis de mettre ton plastique à la bonne place.

Vous comprenez, c'est une démotivation totale en ce qui me concerne.

**LE PRÉSIDENT :**

2060 Alors, je vous remercie d'avoir précisé votre pensée, M. Thériault. Alors, merci de votre présentation, merci de votre contribution à nos travaux.

**M. RICHARD THÉRIAULT :**

2065 Si vous me permettez, j'ajouterais que le site d'enfouissement régional est à 4,5 kilomètres de ma maison. Lors des audiences du BAPE, il ne devait y avoir aucune odeur, mauvaise odeur. Aucune. Hier encore, ça sentait les, ce qu'on appelle les œufs pourris dehors dans ma cour.

2070 Ma fille me demandait, ils sont venus souper, elle dit : « Papa, ça sent donc bien drôle dehors. » Elle dit : « On dirait le propane. » Je lui ai dit : « Non, c'est une senteur d'œufs pourris, ça vient du site d'enfouissement. »

2075 Puis le projet a quand même été autorisé, il ne devait pas y en avoir. Comme on ne devait pas ramasser les poubelles de Saguenay, c'était juste au Lac-Saint-Jean.

Vous voyez, ça fait que j'ai beaucoup de difficultés à croire à toutes ces entreprises-là qui viennent s'installer chez nous, puis finalement, j'ai de la difficulté à les croire.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup de ces précisions.

**M. RICHARD THÉRIAULT :**

2085

Ça me fait plaisir, mesdames, messieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

2090

Je vous remercie de votre présentement, M. Thériault. Merci.

**M. RICHARD THÉRIAULT :**

2095

Plaisir, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2100

Bonne journée.

Alors, j'inviterais Pierre-David Tremblay.

---

**M. PIERRE-DAVID TREMBLAY (DM2170)**

2105

**M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :**

2110

Alors, bonjour, M. Bergeron et M. Pilotto. On est bien heureux d'être parmi vous cet après-midi. Je vais d'abord présenter mes gens. À ma gauche, M. Marco Lethiecq, directeur général de Ville de La Tuque.

J'ai un élu également, M. Roger Mantha. J'ai également la directrice des communications, Mme Hélène Langlais et j'ai le directeur également de l'aménagement du territoire.

2115

Alors, je débute, je vais le faire sous Forma Point, parce que vous avez déjà une mémoire.

Alors, moi-même étant maire de Ville de La Tuque, mais aussi président de l'agglomération de La Tuque.

2120

Alors, l'agglomération de La Tuque participe à ce processus de consultation sur le projet de construction d'un complexe de liquéfaction au gaz naturel au Saguenay, parce qu'elle est

2125 directement concernée par le projet Gazoduq qui désire construire une infrastructure souterraine de transport de gaz naturel dont 165,7 kilomètres se trouvent sur le territoire administré par Ville de La Tuque pour alimenter, bien sûr, l'usine projetée par GNL Québec. En fait, nous allons avoir le 1/6 de la conduite souterraine qui va passer sur nos terres.

2130 D'entrée de jeu, l'agglomération de La Tuque désire signifier à cette commission qu'elle est en faveur du projet. Le présent mémoire servira à exprimer les différentes argumentations expliquant cette position.

Alors, principalement, depuis l'élection du conseil municipal actuel en 2017, nous voulons, ou nous revendiquons un meilleur partage des retombées économiques liées aux ressources naturelles qui transitent sur le territoire de La Tuque.

2135 Aujourd'hui, La Tuque comme d'autres municipalités en région sont à la recherche de nouveaux projets pour le développement de nos communautés. D'abord pour la création de richesses, pour se soustraire à la taxation, pour éviter l'indigence reliée à la péréquation.

2140 Nous sommes forcés de trouver de nouvelles sources de financement pour assumer nos avens et le maintien d'une qualité de services à nos citoyens. Il est donc clair dans l'esprit des dirigeants de l'agglomération de La Tuque que la région doit tirer un maximum de retombées économiques de l'exploitation des richesses naturelles qui sont issues ou qui transitent sur son territoire.

2145 Et le passage des infrastructures de ce projet en sol La Tuquois ne se réalisera pas sans que les citoyens de l'agglomération de La Tuque puissent en bénéficier.

2150 L'agglomération s'est fait un devoir de faire entendre sa voix sur toutes les tribunes pour démontrer son implication dans ce projet et défendre les intérêts de sa communauté. Étant que pour nous, Gazoduq et GNL Québec, l'un ne va pas sans l'autre, nous croyons qu'il est important de présenter à cette tribune notre appui à ces deux projets.

2155 Le projet Énergie Saguenay développé depuis 2014 par GNL Québec qui consiste à construire un complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel va générer des millions en retombées économiques pour le Québec et pour nos régions respectives.

2160 Les dirigeants de l'agglomération sont d'avis que ce projet est acceptable, car il permettra une transition, je dis bien une transition vers des énergies plus vertes, puisque le gaz naturel remplacera des énergies plus polluantes dans différents pays du monde.

Le monde, le Canada et le Québec ne peuvent pas prétendre passer directement aux énergies vertes sans passer par une période de transition et nous sommes et on le dit haut et fort, en absence de plans à cet effet-là, de plans réels et concrets.

2165 Dans ce contexte, le gaz naturel nous apparaît comme une solution fiable. Le gaz naturel est pour nous une source d'énergie sécuritaire, car nous vivons depuis des années avec les infrastructures d'Énergir sous notre territoire et le tout se fait, bien sûr, sans problème et accident.

2170 Nous avons collaboré pour la réalisation de ce projet, encore une fois, je parle d'Énergir, nous travaillons en étroite collaboration avec eux au niveau de la géomatique et de la gestion des mesures d'urgence, c'est un très bon citoyen corporatif.

2175 L'ensemble du Québec encore davantage les territoires ressources comme La Tuque et le Saguenay-Lac-Saint-Jean ont besoin de grands projets économiques créateurs d'emplois et de richesse collective comme celui-ci pour se développer.

2180 Le projet n'entre pas en conflit avec notre politique de développement durable. En fait, l'occupation et la gestion du territoire est donc très importante pour la municipalité. On y retrouve l'industrie forestière avec plus de 2 000 emplois et Hydro-Québec, autre employeur d'importance y opère six centrales hydroélectriques. Nous disposons d'un réseau de plus de 30 000 kilomètres de chemins forestiers qui donnent accès au territoire.

2185 Avec le temps, l'équipe municipale La Tuquoise a développé une solide expertise concernant l'occupation et le partage des différents usages en matière d'aménagement du territoire dont la gestion lui est confiée.

2190 Cette expertise de l'équipe de Ville La Tuque permet de bien maîtriser les différents enjeux liés au projet Gazoduq en sol La Tuquois. Et à ce chapitre, nous agissons en facilitateur et en partenariat.

2195 La démarche amorcée par Gazoduq dans le cadre de son projet d'implantation d'une conduite de gaz naturel dont une partie traverse le territoire, notre municipalité a pris, a demandé et obtenu des garanties par rapport au fait que ce projet ce devait être transitoire et notre municipalité veut conserver son statut de ville verte et nous en sommes fiers.

L'industrie forestière, je vous le rappelle, par la récolte, transformation en bois d'œuvre, nous sommes la troisième grande région productrice d'hydroélectricité. Nous avons aussi une compagnie de produits alimentaires en bois et nous en sommes fiers. Ce sont tous des arguments que vous

2200

allez retrouver dans le mémoire qui abondent dans le sens d'une ville non seulement forte en matière d'environnement, mais verte également.

2205

Et je vous rappelle que l'hydroélectricité (coupure de son) utilisés et privilégiée par les deux projets pour l'utilisation de l'usine et bien sûr pour les postes de compression au Québec. C'est à l'intérieur de cette vision environnementale que nous sommes prêts à donner notre appui aux projets Gazoduq et GNL Québec à Saguenay parce que nous croyons qu'il s'agit, et je l'ai plusieurs fois répété, d'un projet de transition qui permettra à la planète d'adopter des habitudes énergétiques moins polluantes.

2210

Cela permettra, par la même occasion à La Tuque de développer des projets innovateurs en matière d'énergie nouvelle et renouvelable, car nous avons l'intention de consacrer une partie des retombées économiques liées au projet Gazoduq à l'atteinte de cet objectif.

2215

Nous tenons à préciser, je vais sauter quelques paragraphes pour éviter de... comme les deux projets sont liés, GNL Québec a le même souci d'agir en bon citoyen corporatif au Saguenay-Lac-Saint-Jean puisque les deux entreprises ont le même ADN.

2220

Ces deux projets sont créateurs d'emplois durables et bien rémunérés, contribuent au développement économique social, scolaire important dans nos milieux régionaux et on en a grandement besoin.

2225

Pour l'agglomération de La Tuque, les retombées économiques de la réalisation du projet de Gazoduq représentent, pour le moment, une somme de 8,5 millions versée annuellement à la municipalité pendant 25 ans à laquelle s'ajoute une somme annuelle de 654 000 pour le milieu communautaire et une somme annuelle de 580 000 pour le milieu d'éducation.

2230

Les négociations ne sont pas encore terminées, nous travaillons sur d'autres aspects avec Gazoduq. Les demandes auxquelles l'entreprise s'est montrée très ouverte. Jamais au cours de l'histoire La Tuquoise une entreprise a démontré autant d'intérêts à soutenir financièrement notre communauté en guise de compensation par sa présence sur notre territoire.

2235

À ces montants s'ajoutent les compensations financières que Gazoduq est prête à verser aux communautés attikameks avec qui nous cohabitons sur le territoire.

Cela démontre, selon nous, à quel point les projets Gazoduq et GNL Québec à Saguenay sont créateurs de richesse pour le Canada.

2240 D'ailleurs, les dirigeants de l'agglomération La Tuque entretiennent de bonnes relations avec les communautés attikameks qui occupent ce même territoire qui servira au projet de Gazoduq. C'est pourquoi il est primordial pour nous que le projet de Gazoduq, tout comme celui de GNL Québec à Saguenay, soit accepté par les Premières Nations. Ces communautés doivent aussi en bénéficier pour assurer leur développement tout comme ça sera le cas pour nos municipalités.

2245 En conclusion, depuis trop longtemps le Québec laisse filer de grands projets énergétiques. Pourtant, Hydro-Québec et Énergir sont des exemples de succès. Ils doivent nous servir d'inspiration.

2250 Il est temps, selon nous, que les citoyens se mobilisent en faveur du développement de grands projets énergétiques de transition et je le répète, de transition qui vont contribuer au développement de leur communauté.

Nous sommes d'avis qu'il faut saisir cette opportunité qui s'offre à nous aujourd'hui de profiter collectivement de ces projets afin de préparer le futur qui remplacera ces énergies de transition.

2255 Surtout, nous voulons agir comme des partenaires dans ce projet. Les solutions proposées par GNL Québec et Gazoduq nous semblent réalisables et acceptables. Nous croyons à l'utilité de ces projets et nous sommes prêts à les défendre sur la place publique, ce que l'on fait aujourd'hui avec vous.

2260 Nous saluons les efforts de transparence en matière d'information publique de Gazoduq et de GNL Québec. Les gens de Gazoduq ont été sur le terrain à plusieurs reprises pour rencontrer les citoyens ou tout autre organisme intéressé incluant nos gens du secteur de Parent, petite communauté située à 200 kilomètres de Ville de La Tuque.

2265 Ils sont venus régulièrement à notre hôtel de ville nous rencontrer pour discuter et répondre à nos questions. Ils ont écouté nos demandes et nous pouvons dire que le projet de Gazoduq rencontre une belle acceptabilité sociale dans notre milieu et nous pensons qu'il en est de même au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour le projet qui fait l'objet de cette consultation.

2270 Nous appuyons ces grands projets pour le développement de nos communautés, car ils s'inscrivent dans la vision que nous avons d'un Québec qui passe en mode transition en matière de développement énergétique et qui en fait bénéficier, ou du moins qui en bénéficie pour se développer afin qu'un jour les énergies vertes prennent toute la place dans notre société.

2275 Penser que nous pouvons atteindre cet objectif sans passer par un mode énergétique transitoire est utopique comme nous sommes persuadés que nous ne pouvons passer à côté d'une

étape transitoire en matière énergétique, nous voulons que se soient nos communautés qui en profitent par l'entremise des projets présentés par GNL Québec et à Saguenay par Gazoduq.

Alors, encore une fois, merci.

2280

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie de votre présentation, M. Tremblay.

2285

Écoutez, en préambule, je devrais tout d'abord vous souligner, évidemment que le mandat de la commission porte sur le dossier GNL, porte sur le projet de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay.

2290

Alors, vous comprendrez que nous, notre responsabilité va plutôt, comment dire, s'attarder à parler des enjeux de l'usine de liquéfaction comme telle, mais toutefois, compte tenu de l'ensemble des éléments que vous nous avez fournis, pour la compréhension de la commission, vous nous avez fait l'inventaire, en quelque sorte, des différentes formules de compensations qui seraient éventuellement au bénéfice de votre municipalité.

2295

Est-ce que vous pourriez nous préciser exactement, est-ce que ça fait, les sommes que vous nous avez soulevées, que vous avez soulignées, est-ce que c'est des sommes qui sont, on regarde, d'entente de gré à gré, de compensations qui sont, comment dire, formalisées dans un encadrement réglementaire? Est-ce que c'est des taxes?

2300

Alors simplement, peut-être nous préciser sous quelle forme les éventuelles compensations dont vous nous avez parlé prennent forme, en quelque sorte?

**M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :**

2305

Oui, M. Bergeron, je vais laisser notre directeur général vous répondre et je compléterai au besoin.

**M. MARCO LETHIECQ :**

2310

Oui, M. Bergeron, bien finalement, ce qui a été fait, c'est que ça a été, oui, c'est du gré à gré, mais c'est basé sur, je dirais, une *template* ou des paramètres qui ont été réellement, pour l'ensemble des municipalités sur le Québec.

2315 Donc, ça a été basé oui, sur la taxation qu'on a au niveau, des taux de taxation qu'on au  
niveau des entreprises privées, mais curieusement, pas curieusement, je vous dirais à notre  
avantage, c'est qu'on bénéficie aussi au niveau des terres publiques. Donc, ils ont décidé aussi de  
bonifier la taxation au niveau des terres publiques qui normalement n'est pas reconnue.

2320 Donc, ils ont dit : « Oui, on le paye sur terres privées, mais aussi, on va le faire au niveau de  
terres publiques. » Donc, c'est réellement un nouvel avantage et c'est un plus pour l'ensemble des  
communautés du Québec, ce qui ne se faisait pas avant.

2325 Donc, quand on parle de partenariat ou travail d'équipe, c'est réellement dans une optique  
comme ça. Donc, c'est réellement, oui, qui va bénéficier à La Tuque, mais à l'ensemble des  
municipalités qui vont être sur le corridor de Gazoduq par rapport à ça.

2330 Puis, ce qui est intéressant aussi à l'intérieur de ça, c'est que, oui, la municipalité va le  
retrouver sous forme de redevances, mais basé sur un système de taxation, mais aussi, c'est qu'il  
va y avoir des montants qui sont alloués autant au milieu de l'éducation qu'au milieu  
communautaire. Donc, c'est réellement des plus à l'intérieur de ça. Et la ville a décidé aussi de  
promouvoir l'aspect, d'un nouveau fonds vert.

**M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :**

2335 Effectivement, peut-être pour compléter, c'est sûr qu'il y a eu des négociations avec Gazoduq.  
On a formé nous un comité à l'interne et on était intense là-dedans. On voulait aussi que notre  
communauté en bénéficie.

2340 À l'heure actuelle, ça représente dix millions par année, je dis bien par année, c'est le tiers  
du budget, en fait de l'agglomération de Ville de La Tuque et on travaille encore avec eux pour être  
capable d'aller chercher un autre fonds et on invite les municipalités à le faire également.

2345 C'est un fonds vert qu'on appelle pour briser un peu l'image qu'on peut avoir du côté négatif  
dans nos communautés. Parce que vous le savez, je l'ai répété, vous allez le voir bien sûr dans le  
mémoire, La Tuque est une ville verte, mais de se prononcer ouvertement dans un tel projet, des  
fois ça peut amener du négatif, alors, pour compenser ce négatif-là, on s'engage à prendre une  
partie, non seulement du budget, mais du fonds qui pourrait être relégué aux municipalités de façon  
telle à aller vers des projets d'énergies vertes et renouvelables. Entre autres, l'éolien ou encore,  
vous savez l'hydroélectricité.

2350

**LE PRÉSIDENT :**

2355 Je vous remercie beaucoup de ces précisions. Je vous rappelle que ce n'est pas le mandat de la commission de traiter spécifiquement du dossier de Gazoduq, mais ça nous a permis de mieux comprendre exactement la démarche de compensation possible avec les municipalités.

2360 M. Pilotto, un élément d'information? Ça va aller.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est très clair.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, M. Tremblay, votre équipe, je vous remercie beaucoup de votre présentation. Merci de contribuer à nos travaux. Merci beaucoup.

2370 **M. PIERRE-DAVID TREMBLAY :**

Je vous remercie à vous et bonne journée. Bonne continuité.

**LE PRÉSIDENT :**

2375 Merci.

Donc, j'inviterais maintenant, Mme Geneviève Richard, s'il vous plaît.

2380

---

**Mme GENEVIÈVE RICHARD (DM1703)**

**Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

2385 Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

2390 Oui. Alors, vous êtes Mme Richard?

**Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

Oui.

2395

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous écoutons, Mme Richard, dix minutes.

2400

**Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

Excellent. Merci. Donc, bonjour, Geneviève Richard, résidente du Nitaskinan, territoire non cédé de la Nation Atikamekw, aussi appelée « Mauricie » dans ma région. J'aimerais tout d'abord commencer en spécifiant que ce document n'est qu'une infime partie de mes inquiétudes et questionnements concernant l'usine de liquéfaction du grand projet GNL Québec.

2405

Il faut comprendre que déposer un document étoffé, complet et appuyé sur maintes références n'est pas à la portée de toutes et doit être fait par conscience citoyenne de manière bénévole. J'ai donc pris congé à mes frais aujourd'hui pour être ici avec vous.

2410

Le promoteur quant à lui est rémunéré tant pour sa présence aux audiences que pour la préparation de documents tous plus complexes les uns que les autres, où la population et autres intervenantes peuvent facilement se perdre ou se décourager de chercher réponse à leurs questions.

2415

Par souci d'équité de genre et d'inclusion, je vous avise que ce texte est rédigé au féminin, veuillez donc messieurs, vous sentir inclus tout comme vous nous demandez de l'être lorsque les textes sont rédigés au masculin, pour soi-disant « l'alléger ».

2420

**INCOHÉRENCES DÈS LE DÉPÔT DU PROJET**

Puisque les dépôts distincts des projets GNL Québec d'Énergie Saguenay et du pipeline de Gazoduq Inc. est une insulte à l'intelligence citoyenne, ce mémoire traitera également brièvement de ce dernier par souci de cohérence. Je serais effectivement très intéressée de comprendre les paramètres, qui aux yeux des instances gouvernementales, permettent à de mêmes investisseurs (américains et impliqués dans les paradis fiscaux) de présenter deux projets complètement interdépendants de manière tout de même distincte ?

2425

Séparément, les deux projets sont déjà insensés, mais évalués ensemble, il est clair que leurs impacts négatifs seraient sans équivoque !

2430

2435 Comment l'industrie ferait-elle tourner une usine de liquéfaction sans un pipeline pour l'alimenter, et comment exporterait-on ce gaz sans usine ? C'est donc sans surprise, mais en leur donnant des points pour l'honnêteté, qu'à 1h38 min 05 sec le 22 septembre dernier, Mme Fortin admettait que le projet ne peut pas aller sans la conduite souterraine.

2440 Comment donc justifier la séparation, nous ne le saurons, semble-t-il, jamais, mais une chose est certaine, pour une compagnie qui dit vouloir favoriser la participation citoyenne, elle dédouble ainsi le temps bénévole que doit investir la population pour y participer, sans compter les investissements publics qui y sont rattachés.

#### BÉNÉFICES PRÉSUMÉS ÉCONOMIE ET EMPLOIS :

2445 Les bénéfices économiques sont largement vantés évidemment, bien que plusieurs économistes indépendantes condamnent le projet depuis un moment. En effet, 40 expertes observent que la tendance économique pour le GNL est peu encourageante.

2450 D'une part, la demande est décroissante, il y a donc peu d'augmentation prévue pour le marché européen où il est principalement destiné et, finalement, l'offre sera grandissante en raison d'une cinquantaine de projets semblables déposés en Amérique du Nord.

2455 Les économistes doutent également des retombées au niveau des emplois dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, car les entreprises locales se battent déjà pour des employés. Il faut aussi rappeler qu'il y a toujours une différence entre les emplois créés lors de la phase de construction, par rapport à la phase d'opération.

2460 C'est la valeur de ces derniers qui doit être comparée à tous les emplois qui seraient perdus en raison de la diminution du tourisme causé par les dommages qui seraient engendrés à la population de Bélugas ou par le simple passage répété de navires brisant la beauté du paysage.

2465 Je suis convaincue que plusieurs personnes, dont moi la première, ne souhaiteront plus investir leurs frais de vacances dans une région qui a décidé d'investir pour permettre à des navires méthaniers longs de 30 autobus de passer une fois par jour pendant 25 ans dans le Fjord et sur le Saint-Laurent.

Et de toute façon est-ce que ce genre de projet et d'emplois qui fera rêver ma génération et la suivante ? J'en doute.

CLIMAT et SANTÉ

2470

La principale incohérence du projet provient du fait que la compagnie souhaite valoriser son projet avec d'hypothétiques diminutions de gaz à effet de serre outre-mer, soit la fermeture d'usine au charbon pour lequel aucun contrat n'est signé, mais évite de parler des gaz à effet de serre amont et aval qui seraient créés.

2475

Heureusement, il reste suffisamment de cohérence provinciale pour que cesdits bénéfices ne soient pas considérés dans l'analyse tel que nous en a informés le répondant du ministère de l'Environnement lors de la séance du 23 septembre dernier.

2480

Il en revient à dire que le seul argument du promoteur est de dire qu'il y aurait pire en mentionnant le charbon. Mais est-ce suffisant? Voulons-nous mieux ou moins pire pour notre futur?

2485

Plus de 250 médecins ont aussi condamné le projet pour ces risques démontrés au niveau de la santé des populations aux prises avec l'extraction. Je serais bien déçue de voir que nous sommes un peuple prêt à sacrifier la qualité de vie et la santé de nos voisins pour consommer un produit destiné à ruiner l'avenir de toute la planète.

2490

De nombreuses personnes de la communauté scientifique ont également décrié, non seulement ces projets précisément, mais l'industrie du gaz naturel en tant que tel, en exprimant le danger lié à son exploitation relativement à l'urgence climatique que nous vivons.

2495

Il faut comprendre que les coefficients de gaz à effet de serre sont généralement calculés sur 100 ans, mais que calculés sur 20 ans, qui correspond à peu près à la fenêtre que nous avons pour agir au niveau climatique, le gaz naturel est plus dommageable que ce qu'il n'en paraît, puisqu'une fuite de méthane est 86 fois plus dommageable en gaz à effet de serre que le CO2.

2500

La présence de fuite inévitable tout au long de son cycle de vie, soit de l'extraction, jusqu'à la consommation est donc le principal facteur de risques de ce produit, fuites trop souvent indétectables ou encore impossibles à quantifier.

2505

Lorsque la totalité des fuites estimées sont prises en compte, elles annulent rapidement l'avantage théorique du gaz sur le charbon. La question n'est malheureusement pas de savoir si elles se produiront, mais plutôt où et quand.

Puisqu'une image vaut mille mots et pour renchérir sur la présentation de M. Durand un peu plus tôt dans la journée, je vous présente maintenant trois photographies infrarouges prises aux États-Unis par un journaliste qui montrent d'importantes fuites non détectées par des compagnies gazières.

2510 Je vais faire la tentative de partage d'écran. Est-ce que vous voyez bien l'écran?

**LE PRÉSIDENT :**

2515 Oui, Madame.

**Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

2520 Excellent. Donc ici, on voit une infrastructure qui semble tout à fait convenable et lorsqu'on y prend une photographie infrarouge, on voit une fuite assez importante.

Deuxième image, un peu la même chose. Une autre fuite assez importante non détectée.

Et une troisième, tout semble convenable.

2525 Donc voilà, c'est pour imager le tout.

#### IMPACTS RÉELS INQUIÉTANTS ET PERTINENCE DU SECTEUR GAZIER

2530 Le fait est que même si le gaz naturel était réellement une énergie verte et quelle nous procurerais de réels bénéfices économiques, il n'en reste pas moins qu'elle n'est pas renouvelable et qu'il faut donc de toute manière s'en détourner aussi vite que possible pour se libérer de notre dépendance aux hydrocarbures avant qu'il n'y en ait plus et/ou que le climat s'emballe pour de bon.

2535 Je crois sincèrement qu'il est de notre devoir de faire notre part pour l'avenir collectif. Quand notre bain déborde, on ne court pas chercher une moppe, on commence par fermer le robinet. Il y a donc un Fjord de différence entre développer de nouveaux projets et fermer brutalement des industries.

2540 D'autres grandes inquiétudes m'habitent à l'égard de ce projet, dont la forte possibilité de voir le gazoduc se reconvertir éventuellement en oléoduc ou la construction d'un autre pipeline adjacent pour faire renaître le projet Énergie Est, par exemple.

2545 Pour habiter en Mauricie depuis plusieurs années et plus précisément avoir déjà résidé dans le secteur à Pointe-du-Lac de la Ville de Trois-Rivières qui a déjà explosé à moitié dû à la proximité d'une ligne hydro-électrique et d'un réservoir de gaz naturel, le risque d'une explosion qui pourrait s'apparenter à la tragédie de Lac-Mégantic, vu la taille de l'usine projetée, n'est en rien pour me rassurer.

2550 L'augmentation du trafic maritime va nécessairement augmenter le risque de collisions, dont certains navires contiennent des matières tout aussi dangereuses ou encore plus complexes à nettoyer. Ce trafic accentuerait également l'érosion des berges, sans compter l'impact majeur sur l'industrie de la pêche blanche ou encore le risque accru d'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

2555 Outre les coûts environnementaux que notre portefeuille planétaire de carbone ne peut se permettre de payer, comment les impacts néfastes du projet sur nos investissements collectifs et publics seront compensés?

2560 Par exemple, les fonds investis au rétablissement d'espèces fauniques depuis des années, tels lesensemencements, réintroduction d'espèces disparues, plans de rétablissement d'espèces d'intérêts socio-économiques ou encore, les travaux d'aménagement.

2565 Vous aurez donc compris que je suis une citoyenne de 32 ans extrêmement préoccupée, ou plutôt complètement angoissée, par une proposition de projet sans avenir dont la réalisation me ferait tout simplement honte.

2570 Je suis confiante que la population pourra et saura se lever, encore une fois, contre une autre industrie avide de profits pour protéger une terre, une eau et ses habitants (à peau, plumes, poils et écailles) pour que les générations futures puissent les côtoyer autre que dans les livres et continuer à réparer les erreurs du passé.

2575 Il nous faut faire preuve de conscience dans l'évaluation de ce projet, d'innovation pour la suite et de vision vers l'avenir. Sortons de enfin de l'ère des fossiles et mettons en place une réelle transition énergétique porteuse de justice sociale.

Je terminerai en disant que la population a été claire dans le cas d'Énergie Est alors que près de 400 000 \$ en dons avaient été récoltés en 2013 en moins d'une semaine et qu'une vaste mobilisation citoyenne s'en était suivie via la campagne Coule Pas Chez Nous.

2580 Je suis extrêmement déçue de voir que le gouvernement en place semble avoir décidé de l'issu de ce projet bien avant même la tenue de ces consultations et bien sachez que la population en a fait de même également depuis longtemps et que le verdict est tombé: tous nouveaux projets basés sur les hydrocarbures ne passeront pas !

2585

Bonne chance dans la continuité de votre travail, Messieurs les Commissaires et bonne analyse.

2590 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup de votre présentation.

2595 **LE COMMISSAIRE :**

C'est très clair.

**LE PRÉSIDENT :**

2600 C'est très clair. Alors, merci beaucoup de votre contribution à nos travaux, Madame.

**Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

Merci à vous. Bon après-midi.

2605

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Bon après-midi, Madame. Merci beaucoup.

2610 Alors, j'inviterais maintenant Alizée Cauchon et Marc-André Viau.

---

**Mme ALIZÉE CAUCHON**  
**M. MARC-ANDRÉ VIAU (DM2286)**

2615

**LE PRÉSIDENT :**

Madame, Monsieur?

2620

**M. MARC-ANDRÉ VIAU :**

Bonjour.

2625

**LE PRÉSIDENT :**

Vous nous entendez bien?

2630 **M. MARC-ANDRÉ VIAU :**

Je vous entends bien et vous-même?

**LE PRÉSIDENT :**

2635

Très bien, la parole est à vous, dix minutes, nous vous écoutons.

**M. MARC-ANDRÉ VIAU :**

2640

Merci, Messieurs les Commissaires. Bonjour, je suis Marc-André Viau, directeur des relations gouvernementales chez Équiterre et je suis accompagné de ma collègue Alizée Cauchon, analyste en relations gouvernementales.

2645

Équiterre est un organisme qui s'est donné pour mission de proposer des solutions concrètes pour accélérer la transition vers une société où les citoyens, les organisations et les gouvernements font des choix écologiques qui sont également sains et équitables.

2650

Nous sommes, tout comme les scientifiques, nous sommes d'avis que la réduction de la consommation des énergies fossiles est l'une des principales solutions pour réduire les gaz à effet de serre.

En 2017, Équiterre se réjouissait de l'annulation du projet d'oléoduc Énergie Est après de nombreuses années d'opposition au projet. Mais aujourd'hui, c'est le jour de la marmotte.

2655

Nous devons encore une fois expliquer les mêmes dangers que ce type de projet pose pour notre environnement et notre économie. C'est ce que nous allons aborder dans les prochaines minutes.

2660

Notre première critique porte sur le cadre de l'analyse environnementale. Le terminal de liquéfaction et d'exportation maritime Énergie Saguenay sera uniquement raccordé et viable qu'avec l'apport du gaz transporté par le pipeline Gazoduq.

2665

Nous considérons donc Gazoduq comme une composante intégrale d'Énergie Saguenay. Ça ne fait aucun sens que l'analyse soit faite pour le gaz qui sort de l'usine, mais pas pour celui qui y entre.

2670

L'évaluation à la pièce est nécessairement complexe et ne tient pas compte des impacts environnementaux cumulatifs, ce qui a pour conséquence de miner la confiance du public. Le processus.

2675

Notre seconde critique porte sur les émissions de GES émises par le projet. Rappelons d'abord qu'il y a déjà près de cinq ans que la directive ministérielle pour le projet Énergie Saguenay a été émise par le gouvernement du Québec.

2680

Depuis, les changements climatiques se sont accéléré et la science climatique a progressé. Notons également que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dispose désormais de nouveaux pouvoirs en vertu de la Loi 44 adoptée la semaine dernière.

2685

Depuis l'émission de la directive ministérielle, l'Accord de Paris a aussi été signé, ce qui nous force à un contrôle des plus rigoureux de l'impact environnemental des projets.

De nombreux scientifiques estiment désormais que de tels projets ne devraient être mis en œuvre, voire même envisagés.

2690

C'est aussi notre avis et c'est pour ça que nous avons recommandé dans notre mémoire sur le PEV, maintenant connu sur le plan pour une économie verte, de cesser la construction d'infrastructures d'énergie fossile.

Équiterre critique donc le manque de rigueur dans l'évaluation des impacts sur l'environnement concernant les émissions de gaz à effet de serre et plus particulièrement, le manque d'analyse solide.

2695

Les émissions de GES y sont d'avantages traités par des déclarations générales et des convictions du promoteur plutôt que sur la base de données scientifiques indépendantes. Pourtant, les émissions de GES pourraient se produire lors de toutes les étapes de l'exploitation au transport en passant par la liquéfaction jusqu'à la distribution.

2700

En comparant les données avec celles des autres usines de gaz liquéfié, nous sommes d'avis que GNL Québec et le CIRAIG ont sous-estimé les émissions de GES d'Énergie Saguenay.

Nous soulevons aussi plusieurs manquements dans la comptabilisation de GES, par exemple les émissions de méthanes ne sont pas observées entre la réception du gaz par pipeline et le moment de la liquéfaction.

2705

Il y a des sous-estimations des GES émis par les méthaniers, les génératrices de secours, l'énergie électrique, le déboisement ou encore celles du béton nécessaire à la construction du complexe Énergie Saguenay.

2710

Le promoteur fait également exclusion dans ses calculs d'émission de GES jugée plus difficile à estimer. Alors que le promoteur estime les émissions à 7,8 mégatonnes actuellement, elles seraient en fait de l'ordre de 50 mégatonnes.

2715

Nous soulignons également que les experts de plusieurs ministères ont jugé non-recevable la procédure d'examen et d'évaluation des impacts environnementaux. Cette expertise ne peut être ignorée.

2720

Par ailleurs, nous recommandons au BAPE de faire l'analyse d'Énergie Saguenay à travers le prisme de la nouvelle réglementation canadienne sur le méthane adoptée en janvier dernier. Cette réglementation s'applique à l'extraction, au traitement et au transport du gaz fossile qui servira de matière première à Énergie Saguenay. De là, l'importance d'une évaluation complète du projet.

2725

Enfin, le promoteur n'a pas été en mesure de démontrer que le gaz fossile se substituera à d'autres énergies plus émettrices.

2730

Dans l'état actuel des choses, ce projet ne fait qu'accroître la capacité énergétique mondiale. Il y a même des risques que ce gaz face concurrence au développement de réseau électrique solaire et éolien.

2735

Ce qui nous amène à notre troisième critique liée à l'analyse des marchés. Les études portant sur les marchés d'exportation du gaz fossile liquéfié, en particulier ceux situés sur la côte ouest du Canada suggèrent que la stratégie de substitution d'énergies plus émettrices de GES constitue une présomption trop incertaine pour être la pierre d'assise d'un projet.

La demande mondiale de gaz et aujourd'hui très différente de ce qu'elle était il y a quelques années alors qu'Énergie Saguenay en était encore à sa phase de planification initiale.

Depuis ce temps-là, il y a eu l'effondrement des prix des énergies fossiles au début de 2020 qui ont déjà rendu obsolètes une grande partie des informations sur lesquels GNL Québec s'est

2740 appuyé dans son étude d'impact environnemental. Sans oublier les conséquences sur les investisseurs qui fuient de plus en plus ce genre de projet jugé risqué.

2745 Mais parlons tout de même de l'état du marché en 2016. Selon les données de la Régie d'Énergie du Canada, seulement 35% à 40% du gaz liquéfié produit à l'époque était regazéifié. Dire qu'il y a surabondance sur le marché mondial est un euphémisme.

Par ailleurs, le promoteur a déposé un rapport d'étude de marché en mars 2020 dans lequel on semble privilégier particulièrement la Chine et l'Inde plutôt que l'Europe.

2750 La perspective d'exportation vers l'Asie soulève des questions, à savoir si d'autres installations de gaz liquéfié sont mieux situées géographiquement comme les installations de gaz américaines dans le Golf du Mexique ou ceux de la Côte Ouest du Canada.

2755 Nous nous questionnons aussi sur la compétitivité d'Énergie Saguenay alors qu'il y a présentement six installations d'exportations actuellement en exploitation et 19 autres en attente de démarrage ou construction aux États-Unis.

Je vais laisser la parole à ma collègue, Alizée Cauchon.

2760 **Mme ALIZÉE CAUCHON :**

Bonjour. Merci, Marc-André.

2765 Je vais maintenant aborder rapidement certains autres éléments que nous avons soulevés dans notre mémoire.

D'abord, nous demandons au BAPE de faire une analyse très pointue des répercussions économiques d'Énergie Saguenay sur le Québec, mais aussi sur le Canada. Équiterre demande en fait, qu'aucun argent public ne serve à financer le projet.

2770 Or, ce qu'on a observé au fil des ans, c'est que les gouvernements fédéraux et provinciaux ne cessent de délier les cordons de leur bourse au profit des industries pétrolières et gazières à propriété (coupure de son) investissement dans d'autres sphères de la société comme les soins de santé, l'éducation ou l'action climatique.

2775 L'IISD a estimé que les subventions du gouvernement fédéral aux combustibles fossiles atteignaient un total de presque 600 millions de dollars pour la consommation et surtout la production durant l'exercice de 2019 et 2020 seulement.

2780 La Colombie-Britannique, quant à elle, a accordé des subventions, reports de taxes, tarifs préférentiels de l'électricité, élimination de l'impôt sur le revenu à l'entreprise LNG Canada, en autres exemples.

2785 Malheureusement, nous percevons le contrat de vente de l'électricité avec Hydro-Québec, comme une première promesse de subvention déguisée. Nous percevons également la création des emplois associés au projet, quels qu'ils soient, comme une fuite vers l'avant pour la région. La science climatique est claire. L'industrie du gaz, de l'ensemble des fossiles doit et va décliner.

2790 Dans notre mémoire, nous avons souligné quelques éléments majeurs manquant à l'œil et demandons au BAPE d'exiger les rapports détaillés nous permettant de procéder à son analyse. Par exemple, les impacts psychosociaux n'ont pas été évalués. L'enjeu est important, particulièrement en contexte (coupure de son) de pandémie s'ajoute à celle de l'écoanxiété.

2795 Aussi, le condensat, un sous-produit du processus de liquéfaction, semble omis dans l'analyse alors qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité important. Les condensats sont souvent transportés par train et sont extrêmement inflammables.

2800 Le BAPE doit aussi prendre compte des impacts cumulatifs de la hausse du trafic maritime sur le fleuve causés par différents projets d'agrandissements portuaires, dont ceux de la ville de Montréal ou de Québec.

2805 Le BAPE doit aussi être à l'écoute des scientifiques qui réclament un moratoire sur les projets de développement qui auraient pour conséquence d'augmenter la circulation des navires dans la rivière Saguenay afin de protéger plus spécifiquement les bélugas.

2810 Finalement, le BAPE doit entendre l'opposition qui est de plus en plus croissante face à Énergie Saguenay. Nous avons énuméré dans notre mémoire, différentes démonstrations que le projet ne passe pas le sceau de l'acceptabilité sociale.

2815 Parmi elles, les professionnels de la santé, les économistes, les chercheurs, les associations collégiales et universitaires et certaines municipalités dont Tadoussac qui craint pour l'écotourisme.

2815 Et près de 90 000 personnes qui ont déjà signé une pétition contre GNL Québec, Gazoduq, dont Équiterre.

**M. MARC-ANDRÉ VIAU :**

2820 Merci, Alizée.

2825 Donc, en conclusion, Messieurs les Commissaires, après les débats sur Énergie Est, Old Harry, le gaz de schiste ou Anticosti, le consensus québécois est clair. Quand nous avons décidé d'être Maîtres chez nous, c'était avec des énergies propres. C'était la voie de l'avenir à l'époque, c'est d'autant plus le cas actuellement.

2830 Énergie Saguenay est l'ingrédient parfait pour s'assurer que l'économie du Québec et du Canada s'enfonce dans le marasme. Un projet tributaire des dynamiques hors de notre contrôle dans un secteur prompt aux crises à répétition, que les investisseurs fuient et qui est en déclin.

Surtout que nous parlons ici d'un projet d'énergie fossile de l'Alberta financé par des intérêts américains qui dépendent de la politique énergétique d'une administration républicaine qui est fort possiblement en fin de règne. La crise climatique exige un virage structurel radical.

2835 Les efforts, les concessions et les bouleversements devront être faits à toutes les échelles de notre société et sur tous les plans. Les scientifiques prescrivent la réduction massive de la production et la consommation d'hydrocarbure à l'échelle mondiale.

2840 Les ressources de l'ensemble des Québécois devraient être aujourd'hui mises sur des projets associés à une réelle transition écologique et à la relance verte.

Pour les citoyens du Québec, notre environnement, nos bélugas et notre planète, le prix à payer dépasse de loin les avantages. Le Québec mérite mieux.

2845 Merci, Messieurs les Commissaires.

**LE PRÉSIDENT :**

2850 Alors merci de votre présentation. M. Pilotto?

**LE COMMISSAIRE :**

2855 Non, je n'ai pas de commentaire, sauf que je tiens à féliciter Équiterre pour la qualité du mémoire, c'est très bien expliqué, très bien documenté. Évidemment, nous en prendrons compte parmi les 3 000 mémoires qu'on a reçues. Le vôtre sera considéré, évidemment.

**M. MARC-ANDRÉ VIAU :**

En espérant que ça puisse aider vos travaux. Merci.

2860

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie de votre contribution à nos travaux.

2865

**Mme ALIZÉE CAUCHON :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2870

Bonne fin de journée.

Alors, nous invitons maintenant, M. Martin Vaillancourt.

2875

---

**M. MARTIN VAILLANCOURT et  
Mme MARIE-PHILIPPE CHOUINARD (DM2226)**

2880

**LE PRÉSIDENT :**

On a un problème de son. Nous vous entendons très mal. Alors, prise deux.

Essayez à nouveau voir.

2885

**M. MARTIN VAILLANCOURT :**

Je recommence, donc...

2890

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, le son est beaucoup mieux. Alors, nous vous comprenons. Vous allez nous présenter votre collègue qui vous accompagne. Alors, la parole est à vous, dix minutes.

2895

**M. MARTIN VAILLANCOURT :**

Merci, M. Bergeron. Merci, M. Pilotto.

2900           Donc, mon nom est Martin Vaillancourt, directeur du Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec. Je suis accompagné de ma collègue, Marie-Philippe Chouinard, analyste au Regroupement national.

2905           Donc, le Regroupement national des CRE a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

2910           Notre action contribue à harmoniser la qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

2915           Historiquement, on a souvent émis des opinions sur les projets énergétiques et principalement les projets qui ont des impacts à l'échelle du Québec en entier. Nos collègues du CRE Saguenay viendront vous présenter leur mémoire un peu plus tard pendant la deuxième partie des audiences.

2920           Notre vision à long terme de l'énergie est bien sûr de soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

2925           Pour la suite, je vais laisser la parole à ma collègue, Marie-Philippe. Je la reprendrais un petit peu plus tard. Merci.

**Mme MARIE-PHILIPPE CHOUINARD :**

2930           Oui, bonjour, Messieurs les Commissaires. Donc, moi, je vais vous présenter brièvement la structure du mémoire.

2935           Nous, on a fait quatorze constats, ils sont séparés en trois sections. Soit la section numéro un, les gaz à effet de serre et changements climatiques. La deux, le transport maritime et la trois, l'acceptabilité sociale et le processus de consultation publique.

2940           Donc, je vais passer avec vous les différents constats. On veut vraiment porter particulièrement votre attention sur l'aspect de la transition énergétique et des marchés mondiaux de GNL.

2935

Donc, notre premier point, en fait, nous autres, le projet Énergie Saguenay, ça vient vraiment à l'encontre des objectifs des politiques publiques qu'on a actuellement en place. Donc, juste pour vous en nommer quelques-unes, on parle du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, la stratégie de développement durable 2015-2020, la politique énergétique 2030, la cible de réduction des émissions de GES au Québec pour 2030.

2940

Donc, ça c'est juste pour vous en nommer quelques-unes. Nous autres, on pense vraiment que ça va à l'encontre des objectifs que le gouvernement s'est mis en place.

2945

Notre deuxième constat concerne la provenance du gaz naturel. Donc, comme vous le savez, c'est 85% du gaz naturel qui est utilisé dans le cadre du projet qui va être extrait par fracturation hydraulique. Donc, ce n'est plus à prouver que la fracturation hydraulique c'est vraiment néfaste pour l'environnement.

2950

On parle de la contamination des eaux de surface, des nappes phréatiques. On parle aussi des émissions de contaminants atmosphériques et j'en passe bien d'autres.

2955

Notre troisième constat, c'est sur les émissions fugitives de méthane qui pourraient annuler les bénéfices dans le potentiel scénario de la substitution énergétique du charbon par le gaz naturel liquéfié.

2960

Je veux juste attirer votre attention sur le fait qu'on sous-estime vraiment les émissions de méthane. Donc, il y a un rapport qui mentionne que ça serait probablement 2,6 fois plus élevé que ce qui est déclaré dans les rapports gouvernementaux.

2965

Donc, voici pour les constats un peu que j'ai passés rapidement avec vous, mais je vais laisser Martin élaborer un peu plus sur la transition énergétique et marchés mondiaux du gaz naturel liquéfié et je vais revenir après ça avec deux autres constats.

**M. MARTIN VAILLANCOURT :**

2970

Oui. Donc, le RN désire intervenir sur l'argument à l'effet que le GNL permettrait de se substituer à d'autres formes d'énergie plus polluantes. Il y a trois éléments qui nous portent à croire que la démonstration n'a pas été faite par le promoteur.

D'abord, comme ça a été souligné par plusieurs, il n'y a aucun, actuellement, il n'y a aucun acheteur qui a conclu un contrat à long terme sur ce gaz-là. Donc, il existe encore aujourd'hui une

imprécision sur le marché final où le produit va se rendre. Donc, le scénario de substitution ne repose pas sur une certitude.

2975

Ensuite, selon les dires du promoteur, il souhaite qu'une flotte de méthaniers soit construite et qu'ils soient dédiés au projet en fonction du nombre de passages qui est prévu sur le Saguenay et le temps que peuvent prendre des bateaux pour traverser l'Atlantique vers les différents marchés, on présume que les bateaux devront être majoritairement à destination de l'Europe que de l'Asie pour que ceux-ci aient le temps de faire les aller-retour dans les temps prescrits de façon à représenter les quelques centaines de passages sur le Saguenay.

2980

Si, donc, si c'est l'Europe qui est le principal marché visé, on s'entend bien sûr, le charbon représente une toute petite part des sources énergétiques en Europe. Donc, la substitution envers le charbon est beaucoup plus difficile à faire et si on transporte du GNL pour le substituer à d'autres gaz naturels qui proviendraient d'ailleurs, le gain est très faible et si on l'utilise pour se substituer à la production d'énergie nucléaire, c'est d'autant plus faible comme substitution.

2985

Un dernier élément : ç'a été abordé lors de la séance qui portait sur les marchés. Le marché du gaz naturel fonctionne de moins en moins avec des contrats à long terme. La plupart des contrats, pas la plupart, mais il y a 40% des transactions qui sont réalisées sur le marché SPOT, donc un marché à très court terme qui permet à un acheteur beaucoup de flexibilité sur les contrats d'approvisionnement, parce qu'il peut acheter des fois à 48 heures d'avis une cargaison de méthane et le fait qu'il y a 40% et la croissance, il y a une augmentation qui est observée des transactions faites sur ce marché-là, il y a donc une grande probabilité que GNL ne connaisse pas la destination finale de son gaz avant d'avoir vendu le méthanier qui sera déjà en transit.

2990

2995

Donc, cette éventualité ainsi que les deux autres invalident grandement les scénarios de substitutions présentés par le promoteur puisqu'il ne peut prévoir d'avance qui seront les acheteurs.

3000

Sans contrat signé avec des clauses spécifiques sur la substitution, tout porte à croire que GNL, que le GNL produit par Énergie Saguenay servira d'énergie complémentaire à la consommation énergétique de plusieurs pays et contribuera ainsi à augmenter la production de GES au niveau mondial.

3005

Marie-Philippe?

**Mme MARIE-PHILIPPE CHOUINARD :**

3010

Oui, j'active mon micro.

3015

Donc moi, je vais poursuivre avec l'alimentation de l'usine en hydroélectricité. Donc, pour la RNCREQ, c'est vraiment une aberration en fait d'utiliser une énergie renouvelable pour financer le gaz naturel. En fait, il y a 10% du gaz naturel qui - en fait, ça va financer 10% du gaz naturel dans le fond vu que l'usine va fonctionner à l'hydroélectricité.

3020

Et, je vais poursuivre avec le deuxième point sur le transport maritime. Donc, en fait, je voulais juste amener une petite précision au mémoire, on avait nommé, on avait écrit que le béluga est une espèce en voie de disparition.

En fait, on parle vraiment du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, c'est juste une petite précision qu'on voulait apporter.

3025

Donc, nos deux constats pour le transport maritime, je vais vous lire ici. Donc, le trafic maritime dans le Saguenay pourrait tripler d'ici 2030, pour atteindre un total de 1270 transits par année. De cette somme, 400 seraient attribuables à GNL Québec. Ces navires n'auront d'autres choix que de traverser le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

3030

Et notre autre constat, c'est que le promoteur admet que le projet, en raison de l'augmentation de la navigation qu'il occasionne, est susceptible de comporter un risque pour le rétablissement de la population de bélugas du Saint-Laurent ainsi que pour les autres mammifères marins s'y retrouvant.

3035

Donc, je vais laisser Martin faire la conclusion et aussi vous parler de l'acceptabilité sociale et du (coupure de son).

#### **M. MARTIN VAILLANCOURT :**

3040

Rapidement, un mot sur l'acceptabilité sociale là, l'ensemble du processus qu'on est en train de traverser, c'est un élément très important pour bâtir l'acceptabilité sociale autour d'un projet. Les conditions de téléconférences de présentation à distance n'étaient pas idéales pour obtenir des audiences.

3045

Le RN invite le BAPE à faire une analyse objective du déroulement des audiences à distance. Vous allez, comme organisation, de vouloir en faire plusieurs autres vraisemblablement pendant les prochains mois, on doute pas que vous trouverez les façons d'améliorer le processus, parce que nous croyons qu'il aura besoin d'être bonifié de manière à ce que les temps de parole soient davantage équilibrés, qu'on puisse faire quelques préambules devant les questions pour les contextualiser et on vous invite aussi à faire appel à davantage d'experts indépendants lors des séances de façon à ce qu'on évite que, par exemple, dans ce cas-ci, ça soit le promoteur qui parle

3050

des objectifs du protocole de Paris et non pas quelqu'un qui est neutre par rapport à ces questions-là.

Donc, pour l'ensemble des constats...

3055

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous inviterais à conclure, on est déjà au terme de votre délai de présentation, s'il vous plaît.

3060

**M. MARTIN VAILLANCOURT :**

Pour l'ensemble des constats qu'on fait, le RN donc s'oppose à la réalisation du projet de l'usine de gazéification dans le Saguenay, puis on vous remercie pour votre temps.

3065

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on vous remercie beaucoup de votre présentation. Alors, écoutez, je vous souligne que nous entendons vos commentaires quant au processus.

3070

On comprend très bien que certaines contraintes sont inhérentes, comment dire, aux moyens que l'on met à notre disposition, de l'autre côté, il faut expliquer que le contexte sanitaire fait que malheureusement, il n'est pas possible pour nous de fonctionner autrement.

3075

Alors, pour ce qui est de votre présentation, vous nous parlez jusqu'à 1 600 transits de bateaux sur le Saguenay. Je dois comprendre que vous faites, comment dire, on fait un impact cumulatif de différents autres projets qui seraient susceptibles de se réaliser puis qui augmenteraient le trafic maritime.

3080

Est-ce que c'est possible pour vous de nous détailler un peu mieux comment vous en arriver au chiffre de 1 600 transits? On comprend que transit c'est un aller-retour? Ou encore un transit c'est ce que vous considérez comme étant l'aller et le retour? Juste nous le préciser exactement qu'est-ce qu'il en est exactement.

3085

**M. MARTIN VAILLANCOURT :**

En fait, on parle d'un aller, c'est-à-dire ces 635 navires qui vont faire l'aller-retour sur le Saguenay. Si l'ensemble des projets qui sont actuellement à l'étude dans le secteur de Saguenay sont réalisés.

3090

Donc, oui, ce constat-là fait référence aux impacts cumulatifs des différents projets industriels à ville Saguenay.

**Mme MARIE-PHILIPPE CHOUINARD :**

3095

Puis juste pour préciser, on parlait de 1 270 transits, puis non 1 600.

**LE PRÉSIDENT :**

3100

Alors, je m'excuse. Je le note. Merci beaucoup de cette précision.

**M. MARTIN VAILLANCOURT :**

3105

635 navires ou 1 270 transits, c'est bien ça?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

3110

**Mme MARIE-PHILIPPE CHOUINARD :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

3115

Merci de me corriger.

Alors, M. Pilotto, question?

3120

**LE COMMISSAIRE :**

Non, mais je vais, moi aussi, j'ai entendu les critiques par rapport au processus, mais je tiens à vous dire que malgré ce processus difficile lié au COVID, vous avez quand même réussi à produire un mémoire de qualité.

3125

Et votre présentation est intéressante aussi. Donc, malgré les circonstances, ça marche.

**LE PRÉSIDENT :**

3130

Tout en comprenant très bien les contingences que ça exige aux gens. On est dans une situation particulière.

Alors, je vous remercie beaucoup d'être venu exprimer votre opinion sur le projet.

3135

Merci de votre contribution à nos travaux. Alors, je vous souhaite une bonne fin de journée.

**Mme MARIE-PHILIPPE CHOUINARD :**

3140

Merci beaucoup.

**M. MARTIN VAILLANCOURT :**

Merci à vous.

3145

**LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant, M. Éric Tétreault, s'il vous plaît.

3150

---

**M. ÉRIC TÉTREULT (DM990)**

**LE PRÉSIDENT :**

3155

Bonjour, M. Tétrault.

**M. ÉRIC TÉTREULT:**

3160

Bonjour, M. Bergeron. Comment allez-vous?

**LE PRÉSIDENT :**

3165

Bien. Vous nous entendez bien? Nous vous voyons. Alors, écoutez, je vous cède la parole, dix minutes de présentation, la parole est à vous.

**M. ÉRIC TÉTREULT:**

3170           Merci beaucoup. Quelques mots pour saluer les gens de Jonquière aujourd'hui, parce que c'est ici que je me trouve pour quelques réunions aujourd'hui.

          Alors, pour ceux qui s'inquiètent de la participation citoyenne, je peux dire qu'il n'y a pas de problème de ce côté-là ici. Comme vous le savez, il y a un très fort contingent de gens ici en faveur du projet qui sont très bien organisés.

3175           Ce que je vous propose, M. Bergeron, pour les dix minutes, ce serait de résumer en une minute ou deux le mémoire que j'ai écrit. Je ne vous lirai pas 28 pages, je sais que vous en avez 3 000 à lire, je ne voudrais pas être à votre place, je sais qu'il y en a beaucoup.

3180

**LE PRÉSIDENT :**

          Je peux vous assurer, M. Tétreault, juste pour préciser, on est une équipe assez productive et notre défi sera de prendre connaissance de l'ensemble des mémoires qui nous sont déposés avec l'effort supplémentaire de pouvoir, comment dire, refléter l'ensemble des points de vue qui vont être exprimés dans le cadre du rapport.

3185

          Alors, dites-vous que notre Everest à nous, ça sera de rendre compte le plus fidèlement possible les différentes opinions qui vont nous avoir été exprimées dans le cadre de cette consultation.

3190

          Alors, ceci dit, je vous laisse la parole.

**M. ÉRIC TÉTREULT:**

3195

          Dites-vous bien que les gens en sont conscients. Je vous remercie de faire la précision.

          Alors, effectivement, étant à l'Association de l'énergie du Québec représentant des promoteurs qui viennent du Québec ou qui viennent d'ailleurs au Canada et d'ailleurs dans le monde et des investisseurs qui viennent d'un peu partout dans le monde, vous comprendrez que notre premier point d'intérêt a été : quel est le marché potentiel pour un projet comme celui-là?

3200

          Alors, on a regardé un peu de l'œil de l'investisseur et je vous ai préparé donc, deux petits graphiques que je vais vous envoyer tout à l'heure, mais je voulais égayer la présentation un peu pour vous, pour regarder de quoi le marché à l'air selon les différents scénarios qui sont sur la table et qui nous amènent à penser qu'il y a effectivement un marché potentiel pour le projet.

3205

3210

D'abord ici, on fait état des changements entre 2018 et 2040 dans le mixte d'énergies qui sera requis dans le monde. C'est un tableau qui est tiré des chiffres de l'Agence internationale de l'énergie.

3215

Et ce qu'on voit, c'est que selon le scénario des *Stated Policies*, donc, selon le scénario des politiques actuelles qui ont été énoncées et qui devraient être mises en action par les gouvernements, ce qu'on voit, c'est que le marché du gaz naturel fait un bond de 30%.

3220

Bien sûr, le marché des énergies renouvelables, lui va faire un bon très appréciable de 400% et tout le monde le souhaite. Tout le monde souhaite que l'énergie renouvelable vienne à maturité le plus vite possible.

3225

Mais ce qu'on voit, c'est que dans ce scénario-là, c'est-à-dire, le scénario actuel, il y a donc un marché supplémentaire de 30% pour le gaz naturel.

Je veux dire aussi et ça sera mon deuxième et dernier tableau, voilà. Alors, dans ce deuxième et dernier tableau, voilà, que je vais vous envoyer donc, je l'ai dit. Là, on voit par contre, le scénario pour ce qui est du 1,5 degré.

3230

C'est-à-dire le scénario de développement durable que souhaite voir appliqué le groupe d'experts sur le climat des Nations Unies. Et ce qu'on voit, c'est que là, les renouvelables font un bon de 600 %, bien sûr, mais on voit que le gaz naturel se maintient.

3235

Alors, peu importe les scénarios qui sont regardés actuellement dans le monde, selon les Accords de Paris que vous soyez signataire ou non, il y a un marché pour le gaz naturel d'ici 2040. C'est ce qui nous rassure, M. le Président, pour ce qui est d'Énergie Saguenay.

3240

Le deuxième facteur qui fait que nous sommes rassurés quant au marché potentiel d'Énergie Saguenay, c'est que l'entreprise de GNL Québec a fait ses devoirs. C'est fort probablement le meilleur projet de sa génération au moment où on se parle et ça sera un avantage concurrentiel.

Ce que nous croyons, c'est que dans les prochaines années, les gouvernements vont être de plus en plus contraignants dans leurs politiques et il y aura probablement un temps dans les cinq ou dix prochaines années où on exigera du gaz propre.

Ça reste à définir, bien sûr, mais ce qui est certain, c'est que dans ce marché-là qui risque d'être un peu plus difficile au fur et à mesure qu'on avance, nous croyons que GNL Québec avec

3245 Énergie Saguenay va mieux tirer son épingle du jeu que les projets actuels qui sont en cours de construction aux États-Unis, en Australie et un peu partout dans le monde.

3250 Alors, voilà. Nous avons également regardé, en fait, on sait qu'une bonne partie du débat se fait autour du choix qu'on a à faire entre le gaz naturel et dans ce cas-ci le gaz naturel liquéfié et les énergies vertes.

Notre position là-dessus est très simple : pourquoi ne pas faire les deux? Pourquoi forcer les gens ici de la région à choisir? Pourquoi forcer les gouvernements à choisir?

3255 C'est un bon projet de sa génération. GNL Québec avec Énergie Saguenay. Les technologies vertes, elles vont s'amener, la région devra tirer son épingle du jeu, le Québec devra le faire, le Canada, l'ensemble du monde devra le faire.

3260 Mais nous ne pensons pas qu'il y a une dichotomie entre les deux. Nous pensons que les deux sont bénéfiques.

3265 Le projet Énergie Saguenay, c'est quelque chose de sûr pour la région et pour le Québec et pour le monde maintenant, parce que ça réduit les émissions planétaires. On trouvera certainement dans les cinq, dix, 15 prochaines années de nouvelles technologies, on rendra encore plus accessibles les coûts et le financement et l'accès au marché pour ce qui est de l'énergie renouvelable. On pourra le faire également.

Pour nous, il n'y a pas de choix à faire entre les deux.

3270 Pour ce qui est des technologies propres, j'écris aussi dans le mémoire qu'il reste encore des calculs à faire. Quel sera le coût pour le contribuable? Ni le plan Trudeau actuellement, ni le *Green New Deal* de M. Biden sur son site [joebiden.com](http://joebiden.com) n'a de précision là-dessus.

3275 Qu'est-ce qu'il en coûtera aux contribuables de plus? C'est certain qu'il y aura un coût pour le contribuable pour se lancer dans l'énergie verte. Et puis, quel sera le coût environnemental aussi? Il n'y a rien, évidemment, vous le savez mieux que moi, il n'y a rien qui n'a pas d'impact sur l'environnement. Je pense aux éoliennes qui utilisent 900 tonnes de ciment, 2 500 tonnes d'acier. Il faudra, à un moment donné, calculer tout ça.

3280 Le Québec, j'en ai parlé, le Québec fait des efforts et il faut le saluer. Aller chercher -37,5% par rapport à 1990, c'est très bien. Mais ce qu'il faut savoir aussi, et je mets ça en porte à faux avec ce qui se passe dans le monde.

3285 Le Québec est responsable de quoi, 0,2% des émissions. Ces émissions per capita, par  
personne sont autour de 10%, c'est la meilleure province au Canada, merci à l'hydroélectricité,  
évidemment. Ce que je veux dire, c'est qu'on a déjà un excellent bilan.

3290 Le problème des émissions mondiales. Ce n'est pas nécessairement ce qu'on va faire ici qui  
va changer quoi que ce soit. C'est ce que le Québec peut faire pour le monde. Et le plus grand  
geste que le premier ministre peut poser, le plus grand geste que le Québec peut poser, c'est d'aller  
réduire les émissions mondiales là où se pose le problème des émissions.

3295 Alors, 0,2% au Québec versus 28% en Chine, 9% ou 10% selon les calculs dans le marché  
européen, c'est énorme.

3300 Le Québec peut jouer un rôle et le Québec sera applaudi aux prochaines conférences sur le  
climat avec son gaz naturel qui réussira à réduire les émissions mondiales tout en étant bien  
conscient qu'il y a des impacts chez nous, mais qui sont tellement mitigés que ç'a en fait un excellent  
projet.

3305 Dernier point, les émissions fugitives. Je lisais encore ce matin dans la Presse, le texte d'un  
chercheur retraité de l'UQAM sur cette question.

3310 Bien sûr, que si vous pensez que les émissions fugitives dans l'industrie du méthane, dans  
son marché global dans le monde sont de 10%, 15%, 20%, bien (coupure de son) dans le gaz  
naturel. Ça va être pire que le pétrole. Mais la réalité c'est que l'industrie a fait beaucoup là-dedans,  
et peut-être qu'en Russie, lorsque, où les installations sont vieillissante ou en Pologne ou ailleurs,  
il y a peut-être des cas où on dépasse les seuils acceptables, mais la réalité c'est que pour  
l'ensemble de l'industrie en Amérique du Nord, on tourne autour de 2% à 3%, ce qui est très faible.

3315 Et avec GNL Québec, on va être encore largement en dessous de ça, plus l'Agence  
internationale de l'énergie, bien sûr, qui a lancé des satellites, ce qu'on appelle le *methane tracker*,  
ce n'est pas, je dirais, le point fort de l'industrie, mais c'est largement sous contrôle. Il ne faut pas  
exagérer là-dessus.

3320 Considérant l'ensemble de ces avantages-là, l'impact sur l'environnement, les bénéfices  
économiques, nous croyons que tant qu'il y a un marché, et c'est ce que nous pensons, tant qu'il y  
a un marché, Énergie Saguenay doit être soutenue, M. le Président.,

3320 Alors, voilà en gros ce qu'on a écrit comme mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

3325           Merci beaucoup de votre présentation, M. Tétreault. Alors, M. Pilotto, question?

**LE COMMISSAIRE :**

3330           Même commentaire que les deux derniers mémoires. C'est agréable d'avoir des mémoires étoffés et de qualité. Évidemment, ça contribue beaucoup à notre travail. Alors, je vous remercie, c'est très clair.

**LE PRÉSIDENT :**

3335           Pour conclure, M. Tétreault, en regardera de la présentation après, évidemment, la prétention d'un projet comme GNL c'est vraiment d'essayer d'être, comment dire, un véhicule de transition, alors, puis éventuellement de substitution sur les marchés qu'ils visent, mais la démonstration semble être à faire quant à ce projet-là pour ce qui d'avoir une, comment dire, une incidence réelle quant à la substitution possible du GNL versus d'autres formes d'énergie comme le charbon ou le pétrole.

3340

Est-ce que vous auriez peut-être un point à nous préciser à cet élément-là?

**M. ÉRIC TÉTREAUULT:**

3345

Vous avez parfaitement raison. Tout dépend du marché qui est visé. Ce qu'on sait, c'est que le promoteur vise l'Europe et la Chine et ce qu'on sait c'est qu'il y a beaucoup de marchés de disponibles.

3350

Les infrastructures vieillissantes en Europe, le chauffage et la production d'énergie pour la petite et moyenne entreprise, le secteur résidentiel en Chine. Il y a beaucoup de marchés. Je suis certain que le promoteur va préciser ses intentions au fur et à mesure qu'on avance dans le projet.

3355

Mais pour l'instant, nous sommes rassurés quant à l'ampleur du marché. Nous sommes certains que le promoteur a fait ses devoirs à cet égard.

3360

Je parle comme président de l'Association d'énergie, je vais vous dire peut-être un peu crûment, je ne connais personne qui allongerait neuf milliards si on n'a pas pensé aux marchés potentiels. Je ne peux que penser que le promoteur sait où il va.

**LE PRÉSIDENT :**

3365            Alors, je vous remercie beaucoup de cette précision, M. Tétreault. Merci de votre présentation, merci de votre contribution à nos travaux.

**M. ÉRIC TÉTREAUULT:**

3370            Merci beaucoup., Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

3375            Alors, bonne fin de journée.

              La commission met un terme à sa séance pour l'après-midi. Nous allons faire une pause pour le souper et nous allons reprendre nos travaux à 19h ce soir avec d'autres présentations.

3380            Alors, je remercie tout le monde de leur collaboration.

              Alors, reprise des travaux à 19h ce soir. Merci.

**SÉANCE AJOURNÉE AU 26 OCTOBRE 2020 À 19H**

3385            \_\_\_\_\_

              Je soussignée, SARAH OUELLET, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen de la sténotypie.

3390            Le tout conformément à la loi.

              Et j'ai signé,

3395            \_\_\_\_\_